

## Ne risquons pas que l'exposition universelle nous expose au ridicule universel

L'exposition universelle à Montréal! L'idée est séduisante. Il y a longtemps qu'elle a fait couler de l'encre. Elle continuera longtemps d'en faire couler. Personne ne peut, en principe, être contre ce projet, à deux conditions cependant.

D'abord, bien savoir où l'on va; bien concevoir ce que l'on veut réaliser; bien fixer le caractère de cette exposition.

Ensuite, prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer le succès financier. Notre dette nous écrase presque; n'y ajoutons pas.

Il y a, au Canada, une exposition annuelle qui a de la notoriété et du succès depuis bon nombre d'années. C'est celle de Toronto. Tout contribue à favoriser cette exposition. La localisation d'abord. Elle est située dans un territoire hautement industrialisé et le plus densément peuplé du Canada. Par ailleurs, elle est en rapports directs et constants avec un immense pays, un formidable réservoir de population — d'une population qui voyage et dépense beaucoup et qui a pris l'habitude de se rendre annuellement en grand nombre à cette exposition.

Toronto nous distancie donc de beaucoup. Dès que cette ville se sera persuadée que l'exposition universelle de Montréal pourrait lui ravir sa couronne, elle dépensera sans compter, elle ne reculera devant aucun effort pour la conserver.

Il faut donc donner à notre exposition un caractère différent de celle de Toronto: il ne faut pas que ce soit un simple poncif, sans quoi elle serait un simple four. Il faut, comme le rappelle récemment le sous-ministre du Commerce de la province, M. Coderre, au sujet du tourisme, en cela aussi conserver et accentuer les traits de notre visage français. Le succès d'une exposition est précisément fonction d'un extraordinaire afflux touristique.

Un confrère, qui a droit à ses opinions comme nous avons droit aux nôtres, juge timides et mesquines ces réserves et cette prudence.

(...) Continuons de voir et d'agir en petit, n'osons pas voir et agir en grand, écrit-il.

Invitons tous les curieux du monde à venir contempler quelques épaves au parc de Maisonneuve, des catalogues et quelques fusils rouillés empruntés au Château de Ramezay!

La Belgique, lorsqu'elle n'avait que huit et neuf millions de population, a étonné le monde par de magnifiques expositions mondiales. Mais nous, deuxième ville française du monde, cinquième pays commercial du monde, troisième producteur d'or au monde, producteur du meilleur blé au monde, plus grand producteur de nickel et d'amiante au monde, n'allons pas faire la bêtise de donner un spectacle digne de tout cela: nous pourrions réussir!

Nous avons de grandes et admirables industries de pâte de bois et de papier, d'aluminium, de soie artificielle, de produits chimiques, etc., mais ignorons toutes ces grandes choses auxquelles nous participons et restons éternellement enfermés dans le cercle restreint de tout ce qui est petit et étroit.

Enfin le confrère croit que la rue Saint-Jacques ne veut rien faire pour favoriser l'exposition de Montréal et compromettre celle de Toronto.

Mais la rue Saint-Jacques, écrit-il, s'est vite vengée de la révolte des échevins contre son joug et sa dictature occulte. Lorsque ses représentants furent invités à donner leur avis sur les moyens de bien célébrer le tricentenaire de la métropole du Canada, ils ont ma-

noeuvert de la même façon que l'auraient fait des gens décidés à torpiller un projet.

L'homme d'affaires anglais se fiche autant de Toronto que de Montréal. Quand il y a une piastre à faire, il veut la faire et si c'est à Montréal qu'il a son comptoir, il favorisera Montréal de préférence à Toronto, non pas par civisme, mais pour le motif utilitaire que nous venons d'indiquer. Persuadons-le que l'exposition de Montréal, à cause du caractère spécial qu'on lui imprime, sera un succès et on pourra compter sur sa collaboration entière.

Du reste, si l'on donne à cette foire l'orientation que notre confrère veut lui donner, si elle doit servir à mettre en relief nos grandes industries: pulpe, papier, amiante, soie rayonne, électricité, etc., quelle figure y feront les descendants des découvreurs et des fondateurs du pays? Ne sera-ce pas, aux yeux de l'étranger, la démonstration patente de notre déchéance économique? ... A moins que d'ici quatre ou cinq ans nous ayons réussi un redressement phénoménal, qui nous semble ne pouvoir être autre chose qu'une chimère!

Qui trop embrasse, dit un sage proverbe, mal étreint. Nous sommes sans le moindre doute un pays riche en ressources naturelles. Mais n'avons-nous pas plus d'une fois vérifié à nos dépens la vérité de ce proverbe?

Pays riche sans doute, mais qui est écrasé sous la dette formidable de ses chemins de fer.

Pays riche sans doute, mais qui laisse au centre de la métropole, faute de fonds, un canyon immonde.

Pays riche sans doute, mais où la métropole est incapable d'achever les constructions universitaires, où les professeurs d'université sont impayés depuis six mois, où la majorité de la population ne sait pas encore si elle aura une école d'enseignement supérieur dans un mois.

Pays riche sans doute, mais pays aussi où la principale ville s'est toujours abstenue, parce que cela coûterait trop cher en expropriations et autres frais, d'adopter un plan d'ensemble, d'entreprendre la démolition des taudis et le relogement de la population pauvre.

Jusqu'ici, il n'a pas été commis d'erreur capitale au sujet du projet d'exposition. On a vu par les journaux que le maire a procédé sagement. Il a consulté un grand expert en urbanisme, M. Gréber, un grand expert aussi en expositions universelles, puisque c'est lui qui a fait les plans de la présente exposition de Paris.

M. Gréber reviendra dans quelques semaines. Il nous semble que, dès ce moment, devrait être constitué un comité — ce qui est, croyons-nous, conforme aux projets du maire et du commissaire Jeannotte — pour étudier la question de l'exposition et la trancher.

Ce comité devra déterminer d'abord, comme nous le disions au début, le caractère à donner à l'exposition du tricentenaire et, une fois cela fait, recenser les ressources financières sur lesquelles on pourra compter. Si les gouvernements fédéral et provincial se montrent généreux, si la ville peut faire une contribution annuelle considérable sans obérer son budget au delà de ce que permet la prudence, si l'on peut faire exécuter les travaux ou partie des travaux à même les fonds de chômage, la situation prendra un tout autre aspect.

Mais il faut de la clarté, de l'ordre, du bon sens: déterminer ce que nous voulons faire, comment nous voulons le faire; et faire s'appuyer les possibilités de succès, froidement, posément, par des hommes au jugement sûr et éclairé.

Ne risquons pas qu'une exposition universelle serve surtout à nous exposer à un ridicule universel.

Louis DUPIRE

### Non! c'est assez!

L'un de nos lecteurs, qui habite l'une des régions les plus françaises de la province (nous serions surpris s'il y avait dans sa paroisse une seule personne de langue anglaise), nous communique la pièce suivante, adressée à un brave homme de sa paroisse:

Quebec, July 30/37

Dear Sir:—  
Your claim for refund of the gasoline tax has been received to-day, and will be taken into consideration.

Yours truly,  
for the Director of the Gasoline Service.

Per:—

Il ajoute:  
Je vous inclus un spécimen topique du français qui sort du département du Trésor de Québec à nos bons cultivateurs, qui savent à peine leur français de petite école du rang.

Si la chose arrivait pour la première fois, nous l'attribuerions à l'oubli d'un fonctionnaire, mais c'est devenu chose très ordinaire. Les cultivateurs n'apportent souvent de telles réponses pour que les leur traduisse.

Il faut que cela finisse!

Il est entendu que l'on doit servir en anglais les Anglo-Canadiens de la province; mais que l'un de nos ministères prétende faire avaler cet anglais à des bons Canadiens, cela passe les limites.

Qu'on se hâte d'en avertir les fonctionnaires que la chose intéresse!

O. H.

### Le carnet du grincheux

Quand M. Aberhart prétend conférer à sa province le pouvoir de légiférer en matière bancaire, il est sous le coup d'une totale aberration, selon M. King.

D'après un astronome, la terre tourne mal. Quoi de surprenant, donc, si toutes les nations sont en état d'équilibre instable?

En Russie, sitôt qu'un homme atteint aux sommets de sa classe, on le fusille afin de faire place à qui attend de l'avancement. C'est presque le régime de promotion idéal et automatique. Sur aux vieilles barbes! Ce régime sera parfait du jour où il jouera contre tous, même contre le dictateur en chef.

Si c'est parce que le régime créditiste nie aux Albertains le droit de contester la validité de certaines lois que M. King désavoue celles-ci, on s'étonnera que pareil désaveu n'ait pas eu lieu au temps de telles et telles lois d'exception du régime Taschereau. Il n'était pourtant pas créditiste, celui-là.

Les Textiles auront passé tout l'été sur une bien mauvaise grève.

On l'a dit hier, M. Aberhart jouant cavalier seul contre MM. King et Lapointe, il courait risque de se faire déclasser. C'est arrivé. Ils lui ont fourni un prétexte de plus de dire que s'il ne verse pas à chaque Albertain son dividende mensuel de \$25, c'est la faute d'Ottawa.

A prononcer à la canadienne le nom du directeur général de la Dominion Textile, on s'aperçoit que ses actionnaires ont dû le choisir parce que son nom résume leur programme: Gordon, Gardons!

Le Grincheux

## Le conflit fédéral avec l'Alberta s'aggrave

Le pouvoir central désavoue les trois dernières lois de M. Aberhart au sujet des banques — M. King sépare sa cause de celle des banques — A la suite d'un remarquable rapport de M. Ernest Lapointe concluant à l'inconstitutionnalité totale des lois Aberhart, le ministère fédéral exerce son pouvoir extraordinaire — Les textes français des décisions et des documents fédéraux

### QUE VA FAIRE MAINTENANT LE CABINET ABERHART?

(par Léopold RICHER)

OTTAWA, 18. — Dans le conflit qui s'est élevé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta, les événements se précipitent à une vitesse incroyable. Le cabinet fédéral, en vertu du pouvoir qu'il détient de par la constitution, vient de désavouer les trois lois albertaines faisant l'objet du litige. Cette décision était inattendue. Le 9 août dernier, M. Lapointe recevait le texte des trois lois albertaines; le 11 août, M. Mackenzie King télégraphiait à M. Aberhart pour lui demander de bien vouloir coopérer avec les autorités fédérales aux fins de soumettre ces lois à la Cour Suprême du Canada. M. Aberhart était absent lorsque le télégramme de M. King est arrivé à Edmonton. Dimanche, M. Aberhart répondait au premier ministre du Canada au cours de son sermon hebdomadaire, en soutenant que M. King se portait au secours des banques.

Dans son télégramme daté d'Edmonton, le 16 août, M. Aberhart refusait de coopérer avec les autorités fédérales. Il déclarait son gouvernement obligé de mettre en vigueur les lois passées par la Chambre provinciale. Il ajoutait que le soin de mettre en doute la validité de ces lois devait aller à ceux qui désiraient les faire abroger. C'était une nouvelle attaque. M. Mackenzie King l'a promptement relevée. Ces jours derniers le ministère de la Justice a étudié le texte des trois lois albertaines. Il en a fait une analyse. Hier après-midi le cabinet, réuni, a approuvé le mémoire présenté par M. Lapointe. Ce mémoire se termine ainsi: "... le soussigné (M. Lapointe) recommande que lesdits statuts de l'Alberta soient désavoués et qu'une copie de ce rapport, si approuvé, soit transmise au lieutenant-gouverneur de la province de l'Alberta pour l'information de son gouvernement." Ainsi les trois lois albertaines sont désavouées. L'arrêté ministériel immédiatement approuvé par le représentant du Gouverneur général, M. Mackenzie King en a sur le champ avisé M. Aberhart.

#### UN POUVOIR PEU EXERCÉ

C'est la première fois depuis de nombreuses années que le gouvernement fédéral exerce son pouvoir de désaveu. La décision du ministre a pris les milieux politiques par surprise, bien que le rapport du ministre de la Justice ait été préparé le 10 août et soumis depuis lors au conseil des ministres. Le refus de M. Aberhart de coopérer avec les autorités fédérales et de suspendre l'application des lois en question a forcé le gouvernement d'Ottawa à prendre une décision finale et radicale. C'est du moins ce que M. King a déclaré dans le télégramme qu'il a envoyé au premier ministre albertain. Le ton de la réponse de M. King est ferme. Il en est de même du rapport de M. Ernest Lapointe. L'un et l'autre n'ont aucun doute sur l'inconstitutionnalité des lois albertaines.

Tous deux s'appuient sur deux points distincts. Ils affirment tout d'abord que "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord a confié au parlement (fédéral) l'établissement et la réglementation du système monétaire du Canada. C'est là un pouvoir exclusif et souverain. Les législatures provinciales ne peuvent en aucune façon enfreindre l'exercice de ces pouvoirs." En second lieu ils sont d'avis que la Chambre albertaine ne peut enlever à des citoyens de la province le droit de recours aux tribunaux provinciaux, comme tente de le faire l'une des lois incriminées. M. King a été particulièrement affirmatif sur ce point. Dans une déclaration à la presse, hier soir, M. King a dit que le fait de priver un citoyen canadien du droit d'appel aux tribunaux du pays contre l'exercice d'un pouvoir arbitraire s'oppose à l'esprit même de nos institutions et de nos libertés. Ainsi, M. King a porté l'attaque dans le camp de M. Aberhart en l'accusant, ni plus ni moins, d'employer des méthodes dictatoriales et de priver des citoyens de la province de leurs droits d'appel aux tribunaux.

## Le cardinal Villeneuve chez les grévistes de Saint-Grégoire

"C'est pour vous exprimer ma sympathie que j'ai voulu venir cet après-midi au milieu de vous" — "Je veux vous féliciter du bon esprit dont vous faites preuve"

Québec, 18. — (D.N.C.) — St-Grégoire de Montmorency recevait, hier après-midi, Son Eminence le Cardinal Villeneuve. Des améliorations récentes apportées au terrain de jeux de l'endroit motivèrent la visite du Cardinal archevêque de Québec. Il tenait à encourager par là les organisateurs de cette oeuvre, en même temps que toute la population de St-Grégoire qui traverse présentement une heure pénible.

Tous les parents des enfants qui fréquentent ce terrain de jeux avaient été invités. Le spectacle n'était pas banal de voir ces quelques mille bambins attendre impatiemment l'arrivée de Son Eminence, sous les yeux de leurs mères. Dans l'assistance, environ deux cents grévistes attendaient, eux aussi, l'hôte des terrains de jeux.

Dans l'allocation qu'il a prononcée à l'issue de la manifestation, Son Eminence ne cache pas qu'il n'est pas venu seulement pour voir les enfants s'ébattre joyeusement sur le parc qu'on leur réserve, mais pour exprimer sa sympathie aux grévistes. En retour des conseils qu'il leur donne et qu'il leur demande de mettre en pratique, Monseigneur l'archevêque les assure de son appui. Il ajoute: "Je veux vous aider par mes prières et aussi par des moyens qu'il n'est pas opportun que je dévoile devant vous, maintenant. Je vous assure de tout le dévoilement de mon coeur."

Le premier de l'Église canadienne souligne aussi les avantages des terrains de jeux et félicite les paroissiens de St-Grégoire de leurs organisations paroissiales et du

#### LE RAPPORT DE M. LAPOINTE

Sa décision, le cabinet fédéral l'a prise après mûre considération. Le rapport préparé par M. Lapointe est une belle pièce. (On en trouvera le texte ailleurs). Il contient une analyse détaillée des trois lois albertaines et des commentaires appropriés. La lecture de ce document enlève tout doute sur l'aspect constitutionnel du problème. M. Lapointe prouve que la province a envahi le domaine de la juridiction fédérale. Il déclare entre autres choses: "Bien que le soussigné soit d'opinion qu'aucun projet ou qu'aucune politique d'une législature provinciale ne doive être empêché par l'exercice du désaveu pour le seul motif que les mesures pour promouvoir tel projet sont d'une validité douteuse, il croit qu'il faut distinguer lorsqu'une législature tente délibérément d'empêcher le jeu des lois fédérales et de substituer des lois et des institutions de son choix à celles prévues et organisées légalement par le Parlement, et cela est particulièrement vrai lorsque la législature a refusé tout recours aux tribunaux."

La nouvelle que le gouvernement fédéral a désavoué les lois albertaines crée une vive sensation non seulement dans la capitale, mais un peu partout au pays, s'il faut en juger par le nombre de télégrammes reçus à Ottawa. Tout de suite l'aspect politique de la décision fédérale a soulevé les commentaires les plus divers. Comme on l'a dit ici même hier, le premier ministre albertain, en écartant le sens du premier télégramme que M. Mackenzie King lui avait envoyé, a montré son habileté de politicien. Il a voulu compromettre M. King en faisant croire que le gouvernement fédéral prenait fait et cause pour les banques. De cette façon, M. Aberhart attisait les passions politiques de ses appuis. Aussi, dans sa réponse, M. King a-t-il pris soin de séparer sa cause de celle des banques et des institutions financières.

#### EN QUELLE POSTURE SE TROUVE M. ABERHART?

Le désaveu est, il va sans dire, un coup terrible à M. Aberhart. Dans la partie politique engagée depuis quelques jours, le premier ministre albertain semblait avoir, cette semaine encore, des chances de maintenir ses positions. Aujourd'hui la situation est beaucoup moins claire. Sur une question comme celle-là, M. Aberhart ne peut faire autrement que d'admettre sa défaite ou d'appeler au peuple, puisqu'il s'agit, en somme, du point central de la politique créditiste que son parti a préconisée depuis plus de deux ans.

Dans les milieux fédéraux, on se rend parfaitement compte de la gravité de la situation. On peut difficilement escompter que le gouvernement provincial cède, même en face du désaveu. Et l'obstination du gouvernement albertain est grosse de conséquences.

#### DES TEXTES FRANÇAIS

M. Mackenzie King a reçu deux fois les journalistes à ce propos au cours de la journée d'hier. La première fois il était accompagné de M. Ernest Lapointe. La seconde, à neuf heures de l'après-midi, M. Ernest Lapointe a remis aux journalistes une traduction française du rapport qu'il avait soumis au cabinet; dans la soirée le premier ministre leur a fait parvenir des traductions françaises de son télégramme à M. Aberhart et de sa déclaration à la population. Il est très encourageant d constater que le ministère a compris l'injustice que l'on faisait à la presse française en ne lui fournissant pas des textes français. Nous devons cette heureuse initiative à l'intervention opportune de M. Ernest Lapointe. Nous prenons un plaisir tout particulier à souligner de nouveau l'heureuse influence qu'exerce le ministre de la Justice auprès de ses collègues.

Léopold RICHER

N.B.—On trouvera ailleurs, dans le "Devoir" d'aujourd'hui, tous les textes français dont parle cette lettre-ci.

## Le Japon se prépare à militariser

### Loi de mobilisation générale en Chine

TOKYO, 18 (S.P.C.-Havas) — Le Japon se prépare à militariser toutes ses ressources économiques pour la durée des hostilités sino-japonaises. Le Parlement commencera le 3 septembre une session convoquée spécialement pour l'adoption de plans de militarisation.

\* \* \*

NANKIN, 18 (S.P.C.-Havas) — Le Conseil législatif a adopté une loi de mobilisation générale de la Chine (une dépêche de l'agence Reuter envoyée à Changhaï annonce que le Conseil a remis la loi adoptée au gouvernement Tchiang Kai Chek, pour la promulgation).

## Londres veut faire cesser les hostilités à Changhaï

PARIS, 18 (S.P.C.-Havas) — L'agence Havas reçoit de Londres une dépêche annonçant qu'on tient de bonnes sources que le gouvernement britannique veut faire cesser les hostilités à Changhaï et qu'il demandera à la France et aux Etats-Unis de l'aider à réaliser ce projet. Il demanderait à Nankin et à Tokyo de retirer leurs troupes de la grande ville chinoise en question. La Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis promettaient au Japon de protéger les intérêts qu'il a à Changhaï.

## L'armée blanche s'approche de Santander

HENDAYE (France), 18 (S. P. A.) — L'armée blanche chargée de prendre Santander s'approche sans cesse de son objectif. Le "gouvernement" rouge affirme qu'une brigade italienne appelée la "Flèche noire" constitue le principal élément de cette armée et que c'est un Italien, le général Sandro Piazzi, qui commande cette brigade. Le général en question aurait adressé une proclamation à ses soldats au moment d'entrer dans la province de Santander. Le "gouvernement" a fait disséminer en Espagne blanche, par des aviateurs, des feuilles contenant cette proclamation et une déclaration "gouvernementale" rappelant que l'Espagne a toujours combattu l'étranger envahisseur.

Les rouges affirment aussi que l'armée blanche du nord de l'Espagne possède 200 avions allemands.

### Chronique

#### Aristocratie

On a rendu hommage, ces semaines-ci, dans la région de Rimouski, à deux écrivains éminents: l'un, médecin, M. le docteur Langlais, des Trois-Pistoles; l'autre, notaire, doyen de sa profession dans son petit pays, M. Gagnon, de Matane. L'un et l'autre, honorés par leur époque, S. E. Mgr Courchesne, ont rendu à toute une population depuis au delà de cinquante ans, des services inappréciables. Modestes autant que doctes praticiens, l'un et l'autre ont reporté sur leur profession en général les hommages qu'ils ont reçus de leurs concitoyens. Certes ceux-ci ont voulu témoigner de leur estime pour le médecin de campagne et le notaire de région rurale. Mais aussi ils distinguaient au premier chef les deux personnes qu'ils ont assurées de leur attachement admiratif.

Les deux professions de médecin et de notaire ont, dans le passé, rendu de grands services aux nôtres. Ne célébrer-on pas hier la mémoire de quatre notaires qui participèrent en tant que chefs au mouvement d'émancipation politique de 1837 et payèrent de leur liberté, voire de leur vie, leur sincérité et leur dévouement à la cause populaire: Cardinal, de Lorimier, Decolgne et Duquet? On a dit en termes mesurés la grandeur de leur sacrifice, couronnant une carrière probe et mise au service des braves gens qui avaient foi en eux et qui devaient recueillir le fruit de leur labeur, en apparence perdu lorsqu'ils montèrent à l'échafaud, mais qui germa bientôt et donna au peuple une ample moisson de libertés. Les noms de ces victimes font, cent ans après, l'honneur du corps dont ils étaient; et l'on aura eu raison de commémorer leur attachement à la cause populaire. La mort de ces martyrs d'une cause contestée aura été la semence de nouvelles énergies.

A côté des notaires qui allèrent en prison en 1837, et dont quelques-uns perdirent tout, l'honneur, il y avait des médecins: Chénier, qui donna sa vie, arme au poing, Nelson, qui avait épousé la cause d'un peuple au sans lequel il était étranger, mais dont il se sentait

frère par l'esprit et le coeur, et qu'il admirait autant qu'il aimait la liberté. D'autres aussi, dont l'histoire a noté les noms. Ces hommes de profession étaient de l'élite qui commencent de se former chez nous. La plupart étaient issus de familles naissantes. Ils étaient tout près du peuple, au lieu de se séparer leur cause de la sienne, ils lièrent les deux ensemble.

Tout cela ne fut pas étranger au prestige dont notaires et médecins jouissent, dans nos campagnes plus encore peut-être que dans nos villes. L'homme de la ville a la mémoire courte et il vient d'un peu partout, il n'a qu'une racine; tandis que l'homme de la campagne a le coeur et le cerveau fidèles; il se rappelle qui s'est mêlé à sa vie, qui a couru des risques pour lui. Il lui dresse un piédestal, il entretient la flamme du souvenir. Aussi le notaire et le médecin de campagne sont plus que des hommes de profession ordinaires. Ils sont de cette aristocratie native enracinée au sol, et qui y exerce, à côté du prêtre ami des familles, une manière de sacerdoce qu'on n'honorera jamais trop, qu'ils n'exerceront jamais trop longtemps.

Paul POIRIER

## Bloc-notes

### "Notes historiques sur le Témiscamingue"

Notes historiques sur le Témiscamingue: c'est le titre d'une brochure de près de cent cinquante pages, grand format, illustrée, complétée par une carte de la région, dont la publication coïncide avec le cinquantième anniversaire de la fondation de Ville-Marie, la capitale du pays. L'auteur de ces notes est M. Augustin Chénier, le registraire du Témiscamingue.

L'ouvrage est, on le devine, d'un intérêt considérable, pour les gens de la région d'abord, et pour ceux de l'extérieur ensuite. M. Chénier y a résumé des notes fort instructives sur le pays lointain du Témiscamingue et sur la mise en valeur du pays, du point de vue forestier et du point de vue

agricole pendant les soixante-dix dernières années, de même que sur l'organisation religieuse et civile de ces marches de la province de Québec. Il faut le remercier de ce beau travail; il faut souligner la pensée qui l'a inspiré.

Car M. Chénier n'est pas simplement un patient chercheur: il est un patriote ardent et c'est l'amour du passé, le chagrin de voir ce passé à peu près ignoré qui l'ont incité à écrire. Il raconte cela dans une préface à la fois alerte et très émouvante.

M. Chénier se promenait sur une route nouvelle, à grande allure. Il songeait aux colons qui, pendant le dernier demi-siècle, avaient, pour ainsi dire, extrait de la forêt la florissante paroisse qu'il traversait avec tant d'aisance. Il aperçut soudain un groupe de garçonnets et de fillettes qui sortaient d'une école. Il les interpella sur le passé, un passé si récent encore. Les enfants, hélas! n'en savent à peu près rien. — C'est alors, conclut-il, que je décidai de faire une compilation de recherches sur le Témiscamingue...

Puisse son exemple, qui n'est heureusement pas unique, être largement suivi! Puissent toutes les régions de la province finir par posséder leur histoire locale, qui apprendra aux gens du pays la noblesse de leur passé.

M. Chénier n'ambitionnait que le rôle de compilateur. Il réservait à d'autres le soin et l'honneur de la mise en forme. C'est le Comité régional du Congrès de la Langue française qui l'a décidé à publier son oeuvre. Que les membres de ce Comité partagent avec lui nos félicitations! Et, s'ils ne l'ont déjà fait, pourquoi, pour compléter l'oeuvre de M. Chénier, pour recueillir les documents et les témoignages qui risquent de s'égarer, pourquoi, sous une forme ou sous une autre, ne constitueraient-ils pas une Société d'histoire régionale?

Ce n'est pas la matière qui leur manquerait. Ils sont à même de le constater et, s'ils éprouvaient encore quelques doutes sur le sujet, ils n'auraient, pour se rassurer, qu'à examiner ce qui s'est fait dans une région qui ressemble à la leur par son vieux passé et par son récent développement: le royaume du Saguenay.

# La défense du syndicalisme professionnel et la loi des salaires raisonnables

M. Alfred Charpentier répond, au nom des Syndicats catholiques, aux discours prononcés à Knowlton par MM. Duplessis et Tremblay — M. Duplessis accusé de chercher par tous les moyens à démolir les unions ouvrières afin de pouvoir réclamer pour lui le mérite du travail qu'elles ont accompli — Les 10,000 grévistes de la "Dominion Textile" sont 10,000 grévistes volontaires

"Nous croyions n'avoir à lutter que contre un trust, mais il nous faut maintenant lutter contre le ministre du travail et le gouvernement" (M. Albert Côté) — Les syndiqués réclament victoire à Sorel

## LE RALLIEMENT DES GREVISTES DU TEXTILE AU MARCHE ST-JACQUES

Les employés de la Dominion Textile, membres des syndicats catholiques et nationaux, qui font actuellement la grève ont tenu un grand ralliement hier soir au marché Saint-Jacques. Ils ont manifesté leur enthousiasme et leur détermination de lutter jusqu'au bout et ils ont donné à leurs chefs, attaqués par la presse, la preuve de leur confiance en eux-mêmes. Le premier ministre de la province et le ministre du Travail, un éclatant témoignage de confiance en leur prodigieuse organisation. Les noms de MM. Duplessis et Tremblay ont été fréquemment conspués par les ouvriers et ouvrières qui remplissaient la salle du marché de même que celui du maire de Montréal, M. Adhémar Raynault, qui avait répondu par un télégramme d'excuses à l'invitation des grévistes. Le directeur-gérant de la Dominion Textile, M. G. Blair Gordon, a naturellement été la cible de maintes attaques, mais les orateurs, tous gens de chez nous, avaient francisé son nom qu'ils prononçaient "Gordonne".

Le président de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, M. Alfred Charpentier, s'est chargé de relever toutes les assertions faites à Knowlton par MM. Duplessis et Tremblay au sujet de la grève.

### "Tremblay assassin de la classe ouvrière"

Il a affirmé que les syndicats catholiques et nationaux comptent dans leurs rangs l'immense majorité des employés québécois de la Dominion Textile et que tous ont fait la grève volontairement. Il a accusé le premier ministre de la province, M. Duplessis, de jouer au dictateur et de vouloir détruire les syndicats professionnels en sabotant la loi des salaires collectifs. Il a accusé M. William Tremblay d'avoir trahi les ouvriers qu'il est chargé de défendre et il a repris un mot lancé par quelqu'un sur l'estrade "Tremblay assassin de la classe ouvrière" pour déclarer que le ministre du Travail s'est effectivement montré l'ennemi du travail organisé. Il a terminé en disant à ses auditeurs que la cause qu'il défendait dépassait leurs intérêts particuliers puisque la lutte prend l'allure d'une croisade pour la défense du syndicalisme professionnel.

MM. Philippe Girard, président du conseil central des syndicats catholiques et nationaux de Montréal, Albert Côté, président de la Fédération Nationale Catholique du Textile, G.-A. Gagnon et A. Bourdon ont examiné sous divers aspects les griefs et les réclamations des grévistes. M. Bernier, président du syndicat montréalais du textile, présidait.

### M. PHILIPPE GIRARD

M. Girard, qui arrivait d'une tournée à travers les vallées de la Saint-François et du Richelieu, a apporté aux grévistes montréalais des nouvelles de leurs camarades de Sherbrooke et de Magog, qui avaient d'ailleurs envoyé des délégations au marché Saint-Jacques. Nous croyons, dit-il, que la Dominion Textile tenterait d'abord de rouvrir la filature de Sherbrooke parce qu'il existe là une petite union à la Gordon. Je puis vous assurer, ce soir, que presque tous les membres de la petite union font maintenant partie de notre syndicat. Nous avons eu hier soir à Magog un défilé qui a réuni une foule énorme et un ralliement au parc au cours duquel les grévistes ont renouvelé leur engagement de tenir ferme.

### Voyous soudoyés

M. Girard a ensuite parlé de ce qui s'est passé à Sorel où les ouvriers de la métallurgie affiliés aux syndicats catholiques et nationaux font actuellement la grève. Il a accusé des bandes de voyous soudoyés d'avoir commis des actes de violence afin d'en jeter l'odieux sur les grévistes. Il a accusé ces voyous d'avoir voulu le chasser de la ré-

gion en mettant le feu à son chalet, qui est éloigné de dix milles de la ville et en mettant en danger la vie de sa femme et de ses sept jeunes enfants. C'est une voisine qui les a entendus dire: "Avec quatre gallons de gazoline, on va lui faire son affaire", qui a prévenu la famille à temps et qui a empêché un malheur. Mais ce sont les ouvriers de Sorel qui se sont chargés de le venger en faisant preuve de détermination lorsqu'on a voulu rouvrir les portes des ateliers. Les assemblées enthousiastes se sont multipliées et M. Joseph Simard a annoncé qu'il est prêt à traiter avec les syndicats catholiques. La victoire de Sorel sera suivie de la victoire à la Dominion Textile.

Je crois avoir le droit de dire que les accusations portées par MM. Duplessis et Tremblay contre les syndicats, leurs chefs et votre humble serviteur sont injustes et fausses. Je dirai à M. Duplessis que s'il y a des chefs du mouvement syndical qui reçoivent de modestes salaires, cela ne le regarde pas plus que cela ne nous regarde qu'il réclame un salaire comme premier ministre de la province. Je pourrais ajouter, sans vouloir établir de comparaison injuste avec mes camarades qui ne se trouvent pas dans la même situation, que M. Duplessis n'aura jamais la générosité de donner gratuitement tout le temps que j'ai pu consacrer aux syndicats grâce aux avantages et aux loisirs que je dois à ma situation de fonctionnaire.

### Pas de politique

Le premier ministre de la province a voulu insinuer que les syndicats se sont ligüés avec ses adversaires politiques. Je défie le premier ministre de prouver qu'il existe des liens entre les syndicats et les partis d'opposition. Nos institutions interdisent absolument toute action politique partisane qui conduirait infailliblement les syndicats à la ruine.

### Confusion faite à dessein

M. Duplessis prétend qu'il a amélioré la loi des salaires collectifs. Il a changé le titre de la loi "relative à l'extension juridique des conventions collectives de travail" en loi "relative aux salaires des ouvriers", ce qui ne signifie plus rien et qui est de nature à faire qu'on la confonde avec la loi des salaires raisonnables. Cette confusion est faite à dessein. On n'aimait pas l'ancienne loi et on voulait la révoquer sans en avoir le droit.

### La pire insulte

Le premier ministre a prétendu que la grève du textile était malheureuse et injustifiable. S'il avait pris la peine de se renseigner, il se serait rendu compte que notre grève est justifiable et justifiée. C'est là la pire insulte que l'on pouvait lancer à la face d'une population ouvrière paisible.

### "M. Duplessis joue au petit dictateur"

M. Duplessis nous traite encore de fauteurs de discorde, il laisse entendre que nous poussons au sabotage et à l'intimidation, que nous voulons usurper l'autorité et il déclare qu'il ne tolérera pas cela. M. Maurice Duplessis aime à jouer au petit dictateur. Il profite de toutes les occasions, à droite et à gauche, gauchement et adroitement, pour satisfaire ses goûts de domination. Il voudrait substituer ses lois au travail organisé. Pourquoi? Parce qu'il a constaté que les syndicats sont en train de devenir une puissance grâce aux contrats collectifs. Il cherche par tous les moyens, ouvertement et sournoisement, à démolir les unions ouvrières afin de pouvoir réclamer pour lui le mérite de tout le travail qu'elles ont accompli.

M. Duplessis comprend mal son rôle de chef d'Etat et de législateur. Tous les sociologues, Sa Sainteté le pape Pie XI en tête, ont demandé aux gouvernements du monde entier de laisser les ouvriers s'organiser par le syndicalisme et le corporatisme. Les ouvriers doivent s'organiser afin de pouvoir occuper des postes inférieurs et de laisser les gouvernements s'occuper des besoins d'ordre supérieur.

### L'attitude de M. William Tremblay

Le ministre du travail, M. William Tremblay, a manifesté son hostilité au travail organisé. Il a dit des choses qu'il serait bon de lui faire répéter. Il a prétendu que nous n'avions pas voulu régler nos griefs avec la compagnie. Il y a six mois que nous faisons de fréquentes visites aux bureaux de la compagnie, place Victoria. Nous avons demandé au ministre du travail de convoquer une conférence des patrons et des ouvriers afin de pouvoir négocier un contrat collectif. Il a refusé en disant qu'il croyait que ce serait inutile.

Nous lui avons demandé d'écrire en notre nom à M. Blair Gordon pour lui proposer un contrat collectif. Il a écrit le 3 juillet à M. Gordon, lui offrant un règlement soit en vertu de la loi des salaires collectifs, soit en vertu de la loi des salaires raisonnables. Il n'avait pas le droit de faire cela car nous ne lui avions pas demandé de proposer un arrangement en vertu de la loi des salaires raisonnables. C'est ainsi que M.

Tremblay est intervenu en notre faveur, auprès de la compagnie.

Le ministre du travail a prétendu à Knowlton que Charpentier avait signé le rapport majoritaire qui recommandait l'adoption de la loi des salaires raisonnables. M. Tremblay a parlé en parfait ignorant. Il ne sait pas que le gouvernement dont il fait partie avait nommé une commission pour préparer une révision de la loi des salaires collectifs et que c'est le rapport de cette commission que j'ai signé. Il ne sait pas distinguer entre les deux lois votées à la dernière session, la loi du salaire des ouvriers et la loi des salaires raisonnables. Voilà la compétence du ministre du travail.

On croirait entendre M. Gordon

Lorsqu'on écoute M. Tremblay, on croirait entendre parler M. Blair Gordon. A Knowlton, il a repris un argument que vous trouvez dans la circulaire que M. Gordon vous a fait distribuer avec votre enveloppe de paie ces jours derniers.

"Avec les salaires payés dans l'industrie textile, dit M. Tremblay, les fonds communs des travailleurs et des employeurs auraient été de \$50,000 sous la loi des conventions collectives. Avec la loi des salaires raisonnables, les ouvriers n'auraient rien à payer et il y aurait \$25,000 que sous l'autre système les ouvriers auraient eu à payer et qu'ils ne paieraient pas sous la loi des salaires raisonnables. La contribution sera faite uniquement par les employeurs. Ces \$25,000 que vous étiez prêts à verser pour le comité conjoint, MM. les ouvriers, donnez-les pour vos organisations".

### Tissu de mensonges

Cette déclaration est un tissu de mensonges. Si la Dominion Textile est prête à verser \$25,000 sous la loi des salaires raisonnables, elle pourrait se montrer tout aussi généreuse sous la loi des salaires collectifs. La loi prévoit que le coût de fonctionnement du comité paritaire pourra être défrayé par les seuls employeurs s'ils le veulent bien. Il y a des exemples de conventions aux termes desquelles les seuls patrons assument les frais d'administration du comité paritaire.

Ce qui est pire, c'est de voir la tendance de M. Tremblay et du gouvernement dont il fait partie, c'est la préférence manifeste et concertante qu'ils témoignent pour la loi des salaires raisonnables par opposition à la loi des salaires collectifs qu'ils veulent reléguer aux oubliettes. Le gouvernement veut pouvoir dire que c'est lui, grâce à sa loi, qui a réussi à améliorer le sort des ouvriers.

### La loi des salaires raisonnables

La loi des salaires raisonnables peut vous valoir une augmentation de salaire et une diminution d'heures de travail, mais elle ne vous donne pas le moyen d'obtenir d'autres améliorations. Ce n'est que par une organisation syndicale compétente que vous pourrez obtenir des améliorations comme la diminution de la vitesse de vos machines, la diminution du nombre de métiers confiés à chacun. C'est par l'intermédiaire de votre fédération que vous réussirez à obtenir votre part de la protection tarifaire exagérée dont bénéficie la compagnie.

### Appel aux syndiqués

J'adresse en terminant un appel sincère et ému à tous les syndiqués. C'est cette semaine qu'il vous faudra plus que jamais faire preuve de loyauté et de solidarité. Il vous faut élever une protestation contre la loi néfaste des salaires raisonnables. La cause que vous défendez dépasse vos intérêts particuliers, elle prend l'allure d'une croisade pour la défense du syndicalisme professionnel.

### M. ALBERT COTE

Le président de la Fédération Nationale Catholique du Textile déclare que les grévistes ne croyaient pas avoir à lutter contre un trust, mais qu'ils se rendent compte qu'ils ont à lutter en même temps contre le ministre du Travail et le premier ministre. Il rappelle que le projet de contrat collectif qui a été soumis à la compagnie avait été préparé pendant six mois et que les grévistes ont manifesté de l'esprit de conciliation en soumettant deux autres projets. Ils ne voient pas pourquoi ils n'obtiendraient pas le même traitement pour ce qui est des salaires et des heures de travail, que les employés d'autres de la compagnie. M. Côté rappelle que M. Gordon a refusé de recevoir les représentants des ouvriers pendant plusieurs mois et qu'il ne les a reçus que lorsque la rumeur s'est répandue que le C.I.O. songeait à organiser les ouvriers du textile.

Le président de la fédération a demandé à la compagnie de verser aux ouvriers ce qu'elle dépense en frais de publicité mensongère, ce qu'elle dépense dans ses bureaux de recrutement pour trouver des briseurs de grève qui iront dormir dans la boutique. M. Gordon a traité publiquement ses ouvriers de fous; c'est vrai qu'ils l'ont été pendant longtemps, mais ils ont fini de l'être.

### "Pointe au chène"

#### Premier roman scout canadien

Par le R. P. A. SAINT-PIERRE, O.P. POINT-ÀU-CHÈNE est un ouvrage captivant destiné à faire du bien et qui a été inspiré par l'histoire vécue en beauté d'un camp scout de jeunes Franco-Ontariens. Une intrigue fort intéressante et des faits réels mettent en jeu et font triompher méthodes et vertus scouts. Le rôle de l'Aumônier y est souligné avec un soin tout particulier. Les Scouts et les Guides de la province de Québec ainsi que leurs nombreux parents et amis liront sans doute avec un palpitant intérêt ces pages d'une haute tenue littéraire et tout à fait personnelles. En vente au Service de Librairie du Devoir, \$0.50 sous l'unité.

## Enfant écrasé par une roue de wagon

Québec, 18 (D.N.C.) — Raymond Vézina, 10 ans, fils de M. Z. Vézina, de St-Raymond, a été grièvement blessé par un convoi du Canadien National, vers 1 h 30 hier après-midi. Le bambin traversait sous les wagons lorsque le convoi s'ébranla. Une roue lui coupa l'avant-bras et lui broya une jambe.

## Ottawa et l'Alberta

## Le télégramme de M. King à M. Aberhart

Texte de la communication par laquelle le premier ministre du Canada annonce au premier ministre de l'Alberta que le gouvernement fédéral a désavoué les trois lois passées par la Chambre albertaine au cours de sa récente session

Ottawa, 18 (D.N.C.) — Voici la traduction française du télégramme que M. Mackenzie King a adressé hier à M. William Aberhart, premier ministre de l'Alberta, lui annonçant que le gouvernement fédéral avait désavoué trois lois passées par la Chambre albertaine au cours de la toute récente session:

Honorable William Aberhart, Premier Ministre, Edmonton, Alberta,

Ottawa, 17 août 1937  
1) J'accuse réception de votre télégramme du 16 août rejetant la proposition du gouvernement canadien à l'effet que le gouvernement de l'Alberta consente à faciliter l'audition d'un renvoi à la Cour suprême du Canada de certaines lois adoptées à la récente session de la législature provinciale de l'Alberta et ne prenne aucune initiative pour mettre ces mesures en vigueur en attendant une décision sur ce renvoi. Mes collègues et moi regrettons que le gouvernement de l'Alberta ait refusé sa coopération à cette proposition raisonnable. En conséquence, nous avons dû étudier l'attitude que le gouvernement du Canada doit prendre pour exercer ses pouvoirs et devoirs tels qu'établis par la loi.

2) On nous assure que les mesures ayant pour effet de contrôler les opérations de banque et de crédit au moyen d'un ou plusieurs organismes institués par la province d'Alberta et cherchant à exercer ce contrôle en privant les particuliers du droit d'appel aux tribunaux qui leur a toujours été reconnu, dépassent indubitablement les attributions de l'Assemblée législative provinciale et constituent une violation des pouvoirs établis du Dominion. Le fait que, sous le régime de la Constitution, d'où découle la juridiction respective du parlement fédéral et des assemblées législatives provinciales, les opérations monétaires et bancaires ressortissent à l'autorité fédérale n'a jamais été sérieusement mis en doute au cours des soixante-dix années de la Confédération.

3) Il n'est pas nécessaire de nous lancer ici dans une discussion sur la politique bancaire ou monétaire. Vous faites allusion à une déclaration de ma part à l'effet que "le crédit est une question publique qui n'intéresse pas seulement les banquiers, mais qui intéresse directement tous les citoyens". La vérité de cette déclaration à mon avis, n'offre aucun doute. Le régime bancaire et monétaire établi par la loi dans un pays quelconque est une question primordiale pour tous les citoyens de ce pays et pour le parlement qui a été élu pour mettre leurs volontés à exécution. Dans le cas du Canada, ce sont les citoyens de tout le Dominion qui sont intéressés, ainsi que le parlement fédéral à qui incombe le devoir de réglementer et de contrôler le régime bancaire et monétaire. En approuvant récemment des modifications à la Loi sur la Banque du Canada, le Parlement a reconnu le principe du contrôle public du crédit. Il approuve la banque centrale, et non aux banques à charte, de contrôler et de réglementer le montant du crédit et du numéraire au Canada, et les banques à charte transigent les opérations ordinaires de banque dans les limites du contrôle et de la réglementation établies par les dites modifications et par toute autre loi fédérale concernant les banques.

4) Nous ne pouvons accepter aucune tentative de confondre les questions en jeu par des allusions à la tyrannie financière ou à une opposition ploutocratique. Le gouvernement du Canada ne reconnaît aucune forme de tyrannie, qu'elle soit exercée par les banques ou par tout autre organisme, et nous croyons que la population de toutes les parties du Canada est loin d'être disposée à accepter la ploutocratie ou tout autre régime de dictature.

Si l'on croit que des modifications devraient être apportées aux lois concernant les banques ou le numéraire au Canada, il est loisible à tout citoyen du Dominion demeurant dans l'Alberta ou dans toute autre province de faire des démarches pour que ces changements soient effectués par le seul organisme qui possède l'autorité voulue. Dans ce cas-ci, il s'agit d'une tentative directe d'empêcher sur un domaine de juridiction universellement reconnue comme appartenant au Dominion, et d'affirmer cette action en niant le droit de contester sa constitutionnalité devant les tribunaux, sauf, dois-je comprendre d'après votre télégramme, après avoir accepté cet empiètement illégal.

5) Un renvoi à la Cour suprême du Canada, combiné avec l'engagement de votre gouvernement de s'abstenir de toute action en attendant la décision, aurait paré à l'immédiat. Mais, l'acceptation de s'abstenir ne venant pas, un simple renvoi aux tribunaux ne suffirait pas pour éviter la confusion et le trouble. Nous n'avons donc, après mûre considération, trouvé d'autre moyen d'exercer le devoir et les responsabilités qui nous sont confiées, que de désavouer les lois en question. Je vous envoie une copie de la recommandation faite au gouverneur général en conseil par le

Cette annonce vaut \$1.00 de réduction sur tout achat de SERTISSEUSE d'ici le 31 août 1937

## HECTOR L. DÉRY, LIMITÉE

32 est, rue Notre-Dame, Montréal, Qué. Tél. MARquette 6208  
FAITES VOS CONSERVES ET ECONOMISEZ DE 40 A 50%  
LIVRAISON GRATUITE DANS MONTREAL

## HOTEL QUEEN MARY

(Bollard THEORET, prop.)  
3774, Ch. Reine-Marie - Montréal  
Etant voisin de l'Oratoire St-Joseph, les pèlerins ont tout avantage à y descendre. Tarifs raisonnables.

## EXCURSION

de MONTREAL  
FIN DE SEMAINE

## du 21 AOUT

Prix d'aller et retour  
MONT LAURIER \$3.20  
NOMINQUE \$2.50  
Bellevue \$2.45 - Macana \$2.15  
ANNONCIATION \$2.30  
Lac Beauport \$2.05 - Lac Mercier \$1.85  
ST-JOVITE - \$1.70  
St-François \$1.55 - Irvy \$1.40  
Dép. VENDREDI P.M. et SAMEDI toute la journée.

STE-AGATHE - \$1.30  
Val David \$1.20 - Val Morin \$1.20  
MONT ROLLAND \$1.00  
St-Marguerite \$1.10 Piedmont \$0.85  
SHAWBRIDGE - 85¢  
St-Lin \$1.75 - St-Jérôme \$1.75  
Dép. SAMEDI toute la journée et DIMANCHE A.M.

RETOUR jusqu'à  
LUNDI P.M., 23 août.

## Pacifique Canadien

Avez-vous besoin de bons livres?  
Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

## Les troupes japonaises reculent à Changhaï

CHANGHAÏ, 18 (S.P.A.) — Des avions et des navires de guerre japonais bombardent cet après-midi les positions que des troupes chinoises occupent au nord et à l'est de Changhaï. Les troupes japonaises, dont l'infériorité numérique est considérable, reculent peu à peu dans la partie nord-est de la concession internationale. On estime à 25 le nombre des navires japonais qui participent au bombardement.

Un peu avant l'intensification des hostilités, des soldats chinois ont capturé six navires marchands japonais accostés près de la concession française et les ont sabordés, afin de barrer le Houangpou. L'exploit a eu lieu à faible distance de navires de guerre japonais.

On mande de Peiping que la résistance que les Chinois opposent aux Japonais à Changhaï stimulera les troupes chinoises combattant dans les provinces du nord. On sait que ces troupes ont réussi à arrêter les Japonais au défilé de Nankou. Le Japon envoie de nombreux renforts de ce côté-là.

## Des religieuses refusent de quitter leur hôpital à Changhaï

CHANGHAÏ, 18 (S.P.A.) — Bien que les autorités de la concession internationale aient cessé d'assurer la police de la partie de cette concession qui est au nord de la petite rivière Soutchao, les religieuses d'un hôpital du quartier en question ont refusé de quitter leur institution. Ce sont des religieuses françaises, des Soeurs de la Merci, et l'hôpital est sous le patronage du Sacré-Cœur. Elles disent qu'elles demeureront à leur poste même si l'hôpital est criblé de projectiles. Trois médecins chinois assistent ces religieuses. L'hôpital abritait, il y a quelques heures, 300 non-combattants chinois blessés. Il y avait lieu de penser qu'il en recevrait encore nombre d'autres.

Depuis samedi dernier, les hostilités ont fait à Changhaï 1,400 morts et 1,600 blessés (ces chiffres ont sans doute trait aux non-combattants seulement).

## Pas un missionnaire catholique atteint par les bombardements à Changhaï

CITE DU VATICAN, 18 (S. P. A.) — On mandait à l'"Osservatore Romano" il y a plusieurs heures qu'aucun des missionnaires catholiques de Changhaï n'avait été atteint au cours des bombardements que les Chinois et les Japonais avaient effectués ces derniers jours.

CHANGHAÏ, 18 (S.P.A.) — Des journaux chinois ayant fait écho à une rumeur d'après que des Japonais avaient entrepris d'amener des Chinois à empoisonner l'eau des réservoirs de l'aqueduc, il y a eu de sanglantes rixes à Changhaï, aujourd'hui. Des groupes d'habitants ameutés ont battu des passants qu'on soupçonnait. La police dit que quinze Chinois ont été battus à mort au cours de ces troubles.

CHANGHAÏ, 18 (S.P.A.) — Les autorités de la concession française et celles de la concession internationale s'efforcent d'aider des centaines de Chinois qui sont sans abri par suite des hostilités. La faim a porté plusieurs de ces Chinois à tenter de s'emparer de deux camions remplis de riz. Il a fallu faire intervenir des chars de combat pour rétablir l'ordre. On attend de Hong-Kong 10,000 tonnes de riz.

**GIN CANADIEN**  
GROIX D'OR  
**meichers**  
Incontestablement meilleur  
Fondé en 1878  
MELCHERS DISTILLERS LIMITED  
Montréal et Bathurstville, P.Q.  
Three Castles  
Extra Special  
Liquor Whisky  
London Club  
Dry Gin

## NECROLOGIE

BOISSEAU — A Montréal, le 16 août, à 65 ans. Mme veuve Arthur Boisseau.  
COTRINO — A Saint-Germain de Grantham, Mme veuve Léon-Germain Cotrino, née Dufort-Olivier.  
DAIGNEAULT — A Montréal, le 17, à 51 ans, Albert Daigneaumont, époux d'Octavie McKell.  
DÉLARY — A Dixie, le 16, à 75 ans, Dr C. A. Délay.  
DEROME — A Montréal, le 16, à 78 ans, M. Rodger Derome, né en 1859.  
GROUX — A Coteau Station, le 16, à 67 ans, Evelina St-Denis, épouse d'Étienne Groux.  
HEFFERNAN — Le 15, à l'hôpital St. Mary's la chanoine Thomas Heffernan, fils de feu Thomas Heffernan et d'Helen Murray, frère de J.-A. Heffernan, de Mme F. J. Duckett, et de Mlle Mary Heffernan.  
LEROUX — A Montréal, le 16, à 83 ans, Narcisse Leroux.  
LEVERT — A Montréal, le 16, à 86 ans, Léandre Levert, époux de Delima Lafrance.  
POULIN — A Val Barrette, le 16, Mme veuve Amédée Poulin, née Amazelle Veilleux.  
ROCH — A L'Épiphanie, le 17, à 76 ans, M. Joseph-Roch.  
SEGUIN — A Montréal, le 15, à 70 ans, M. Rod Seguin, époux en 2<sup>es</sup> noces de feu Céline Patrie et en 2<sup>es</sup> noces de Dame veuve Théophile Clouette.  
SIMARD — A St-Esprit de Beauce, le 7, à 80 ans, Honoré Simard, époux de 2<sup>e</sup> Trucotte.  
TREMBLAY — Mme Eugène Tremblay, née Plamondon, laurée à 9 ans de la médaille d'or.  
WILSON — A l'île Bizard, le 16, à 77 ans, Mme veuve William Wilson, née Elizabeth Paquin.

### "Affirmations fausses"

Je voudrais ce soir répondre aux accusations et affirmations fausses qui ont été prononcées hier après-midi au pique-nique politique de Knowlton contre les syndicats et leurs chefs. Pour ma part, je n'ai

# LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MERCREDI, 18 AOUT 1937

BEAU — MODÉRÉMENT CHAUD  
Aujourd'hui maximum 70.  
Minimum aujourd'hui 50.  
Même date l'an dernier 70.  
BAROMETRE — 10 h. a.m. 29.70; 11 h. a.m. 29.75; midi 29.80.

Chiffres fournis par la maison  
M.-R. de Meul

## Congrès de la documentation à Paris

En 450 ans, on a imprimé 30 millions de livres, et, présentement, 200,000 sortent annuellement des presses, sans parler de 80,000 revues et 40,000 journaux

Paris, 18. (P.C.-Havas). — Les délégués archivistes, bibliothécaires et documentalistes ainsi que les représentants des auteurs et des producteurs de documents de 39 nations sont rassemblés à Paris en congrès mondial de la documentation universelle.

"Jamais, a déclaré M. Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale de Paris et président du comité technique du congrès, l'inventaire des ressources du travail intellectuel, si souvent tenté, ne le fut aussi largement que par ceux qui ont organisé ce congrès. Demain dans la forêt de documentation que les arbres empêchent trop souvent d'apercevoir, on pourra proposer de larges coupes. Vos travaux, que ce soit sur un plan national ou sur un plan international, posent non pas des problèmes théoriques mais des problèmes réels et essentiels pour l'avenir de notre culture".

Deux cents savants participent à ce congrès de l'ordre et de la méthode, représentant les grandes bibliothèques mondiales et dont le travail obscur et patient permet de grouper et d'apporter quelques lumières dans l'énorme fouillis des faits et des idées. Un d'entre eux, le docteur Kruss, a montré, par exemple, la typique importance et

les difficultés de leur tâche. En 1900 a-t-il déclaré, il existait déjà plus de 12,000 ouvrages sur Jeanne d'Arc, 20,000 sur Goethe, 70,000 sur Napoléon. En 450 ans, on a imprimé 30 millions de livres et actuellement 200,000 sortent annuellement des presses sans parler de 80,000 revues et 40,000 journaux.

Au cours de la séance inaugurale, M. Watson Davis, président de l'American Documentation Institute, a célébré les progrès récents de la coopération internationale et préconisé l'usage du microfilm pour la constitution des fichiers et des bibliothèques.

La seconde journée du congrès hier a été tout entière consacrée à l'étude du groupement et de la classification des documents, sous la présidence de Pierre Caron, directeur des archives de France, et S. C. Bradford, directeur de "Science Library", de Londres. L'après-midi fut consacré aux problèmes particulièrement délicats de la conservation et de l'entretien des documents. La matinée de demain sera prise par l'étude de l'œuvre documentaire et l'importance de la question en fera diviser les communications en groupes traitant de l'élaboration des documents et les formes que prend cette documentation dans les arts et les sciences.

## L'épiscopat espagnol et la guerre civile

### Une déclaration catégorique

Fribourg, Suisse, 10 août (par courrier). — La Liberté, journal catholique, publie le texte presque intégral, dit-elle, d'une longue lettre collective signée par quarante-huit archevêques et évêques d'Espagne et adressée aux évêques de l'Union.

On y lit notamment ceci: "L'Eglise, malgré son esprit de paix et bien qu'elle n'ait pas voulu la guerre et qu'elle n'ait pas collaboré, ne pouvait rester indifférente dans la lutte; elle s'en trouvait empêchée par sa doctrine et par son esprit, par le sens de la conservation et par l'expérience de la Russie. D'un côté, on supprimait Dieu dont l'Eglise doit réaliser l'œuvre dans le monde, et l'on faisait à cette Eglise, en s'attaquant à ses membres, à ses biens et à ses droits, un mal immense, tel que peut-être aucune institution humaine n'en a subi au cours de l'histoire; de l'autre côté, quelles qu'aient été les humaines faiblesses, il y avait une magnifique effort pour conserver le vieil esprit espagnol et chrétien."

II. L'Eglise, par conséquent, n'a pu se faire solidaire d'actes, de ten-

dances ou d'intentions qui, aujourd'hui ou dans l'avenir, pourraient dénaturer la noble physionomie du mouvement national, dans son origine, dans ses manifestations ou dans ses fins.

III. Nous affirmons que le soulèvement civil-militaire a eu au fond de la conscience populaire une double racine: celle du sentiment patriotique, qui a vu dans ce soulèvement la seule manière de relever l'Espagne et d'éviter sa ruine définitive; et celle du sentiment religieux, qui le considéra comme la force devant réduire à l'impuissance les ennemis de Dieu, et comme la garantie de la continuité de sa foi et de la pratique de sa religion.

IV. Aujourd'hui, il n'y a en Espagne d'autre espoir de reconquérir la paix et la justice et les biens qui en découlent, que le triomphe du mouvement national. Et cela est peut-être encore plus vrai aujourd'hui qu'au début de la guerre, parce que le camp opposé, malgré tous les efforts de ses hommes de gouvernement, n'offre aucune garantie de stabilité politique et sociale.

## Chez les notaires de la région de Rimouski

Rimouski, 18. — Les notaires du district de Rimouski, ont fêté trois de leurs confrères, dimanche dernier. Les jubilaires étaient M. le notaire Jos.-Etienne Gagnon, doyen des notaires du district, M. le notaire Joseph Dubé, qui célébrait ses noces d'argent professionnelles et M. le notaire L.-P. Langelier, diplômé de la promotion de 1937, qui ira ouvrir bientôt la première étude notariale dans le comté de Gaspé-Nord.

Plusieurs notaires du district ont pris part à la fête. Mentionnons MM. les notaires Eudore Couture, de Rimouski; J.-O. Lebel, de Matane; Henri Larue, d'Amqui; Emile Gagnon, du Bic; Ph. Cossette, de Capusap; J.-B. Perrault, de Sayabec; J.-M. Gagnon, de Mont-Joli; M.-A. Filion, de Rimouski, et Alexandre Lebel, de Matane.

Ils se sont d'abord rendus à la résidence de M. Joseph Dubé, à qui ils ont remis une superbe bague et de là, à la plage de Métis, où ils ont assisté à un banquet en son honneur. Les convives profitèrent de la circonstance pour lever leurs verres en l'honneur d'un confrère qui est le premier professionnel du comté de Gaspé-Nord à recevoir le titre de chevalier de Saint-Grégoire le Grand, et en l'honneur du notaire Langelier qui ira pratiquer sa profession dans le comté de Gaspé-Nord. Pour marquer leur sympathie à leur jeune confrère, les notaires ont décidé que la prochaine réunion des membres de la profession du district de Rimouski serait tenue à l'endroit où le jeune notaire ira s'établir.

## Enseignement moderne et pédagogie

Les examens d'enseignement moderne et de pédagogie commenceront lundi à l'Université de Montréal se termineront samedi. Plus de trois cents religieux enseignants passent ces examens. Il y a 140 candidats des Frères de l'Instruction chrétienne; 70 candidats des Frères du Sacré-Coeur; 60 candidats des Frères de Saint-Gabriel; 60 candidats des Frères des Ecoles chrétiennes; 45 candidats des Frères Maristes; 11 candidats des Frères de la Charité; 25 candidats des Frères de Sainte-Croix.

Ces examens permettent d'obtenir le baccalauréat en art; le diplôme d'enseignement moderne, et le diplôme de pédagogie.

La proclamation des résultats aura lieu au début de la semaine prochaine. Des examens semblables se passent cette semaine aux Trois-Rivières (30 candidats environ) et à Québec (trente candidats également). L'Université de Montréal a délégué un représentant à chaque endroit pour la durée des examens, qui relèvent de cette université.

## La chorale de Strasbourg

Paris, 18. (P.C.-Havas). — La chorale de la cathédrale de Strasbourg chantera au festival de Salzbourg.

C'est le 24 août, au cours d'un concert spirituel à l'église abbatiale de Saint-Pierre que se fera entendre, sous la direction de l'abbé Hoch, la célèbre chorale qui se fit entendre la dernière fois avec grand succès au récent congrès international de musique sacrée. Cette chorale interprète la vieille musique française. A l'occasion de ce concert, la chorale participera à la commémoration du souvenir d'un musicien français, l'Alsacien Georges Muffat, né en 1696 à Sélestat. En l'honneur de ce disciple de Lully, on posera sur les murs de la résidence de Salzbourg une plaque taillée dans une des pierres de granit rouge de la cathédrale de Strasbourg. La plaque sera inaugurée par le gouverneur de Salzbourg en présence de Gabriel Puaux, ministre de France, avec la participation de la chorale française et de l'orchestre du Mozarteum.

## "L'art d'aimer ses enfants"

PAR VERINE

Volume de 320 pages. Au comptoir ou par la poste .90s. Table des matières:

Les aimer sans contrainte et pour soi.

Les aimer avec raison et pour eux.

S'éduquer pour savoir aimer. Les dix commandements des parents. Nous serons des éveilleurs d'âmes. Nous serons des entraîneurs d'efforts.

Nous serons polis. Nous serons calmes. Nous serons intelligents. Nous serons compréhensifs et bons. Nous serons justes. Nous dirons toujours la vérité. Nous serons indissolublement unis. Nous précéderons d'exemple.

L'éducation de la bonté. L'éducation du sens social. Collaboration familiale.

Collaboration entre parents et maîtres.

Collaboration du médecin et du père.

Mauvais jours.

L'amour est un don.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

## Les filatures de Montréal demeurent fermées

Les syndiqués nient la nouvelle de la réouverture annoncée par M. Gordon. — L'incident du revolver à l'assemblée d'hier soir — Le procureur général et le cas de MM. Pio et Ethier

Le président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, M. Alfred Charpentier, nous a remis ce matin la déclaration suivante au sujet de la grève de la "Dominion Textile":

Juste au moment où se terminait l'assemblée du marché Saint-Jacques, hier soir, survint un petit démêlé dont voici la cause: un certain individu, évidemment soudoyé par la Dominion Textile, fut surpris à exhiber de son gousset la pointe d'un revolver. Ce que voyant, les grévistes qui l'entouraient lui sautèrent aussitôt dessus pour lui enlever son arme: la bagarre qui s'ensuivit permit à l'individu en question de s'enfuir. A noter que cet individu était entouré de quelques amis prêts à le défendre.

Ce matin à la radio, M. Gordon a annoncé que toutes ses manufactures à Montréal étaient en opération. Nous nions catégoriquement le fait qui dénote de la part de la compagnie l'emploi de moyens déloyaux pour induire la population en erreur; car aucun gréviste ne travaille et tous les moulins sont inactifs.

Nous mettons la population en garde contre tous ces trucs que la compagnie emploie pour faire croire au public au manque d'influence des Syndicats catholiques. La compagnie va jusqu'à envoyer aux domiciles des employés des lettres remplies de belles promesses dans lesquelles elle annonce la réouverture de ses manufactures pour tel jour en particulier; mais ces lettres indiquent différentes heures pour la réouverture des différentes manufactures. Dans ces lettres la compagnie se remet toujours à la loi du salaire raisonnable qui doit prendre effet en septembre pour la question des salaires, et des heures de travail; nous voyons par là que M. Tremblay est l'homme de la compagnie.

"En garde donc contre tous ces "canards". Nous voyons par là que nous avons affaire à des "forbans de la finance" pour qui même les mauvais moyens deviennent bons pour défendre auprès du public leur cause déjà perdue et par là obtenir une victoire par les ruses les plus basses.

Les journaux de ce matin annoncent pour demain, jeudi matin, la réouverture de trois de ses moulins à Montréal, c'est-à-dire que 2,000 ouvriers sur 7,000 se retirent du mouvement.

C'est ici le moment de dire que la Compagnie va complètement rater son coup tout comme pour sa tentative de réouverture à Drummondville mardi dernier et cela en dépit du fait que la Compagnie est en train de grouper des briseurs de grève professionnels qu'elle engage à \$5 par jour depuis quelque temps dans certains endroits que nous connaissons et qu'elle va tenter demain avec ces individus de briser les rangs de nos piquetiers.

Nous trouvons très étrange le refus du procureur général d'admettre à caution nos organisateurs MM. Pio et Ethier arrêtés à Drummondville sur l'accusation de paroles séditieuses quand on sait que le moindre individu et que même des sujets louches le sont. Nous trouvons que M. le procureur général emploie deux poids et deux mesures et semble prendre la part des trusts et détriment des Syndicats catholiques nationaux et des ouvriers.

## L'hôtel le plus haut du monde

Paris, 18 (P.C.-Havas). — L'hôtel le plus haut du monde sera ouvert le mois prochain dans les Alpes françaises. C'est tout en haut de l'aiguille du Goiter, dans le massif du mont Blanc, par 3836 mètres d'altitude, que Georges Orset, jeune guide de Saint-Gervais, après deux ans d'efforts, réussit à construire une maisonnette carrée, aplatie, une sorte de petit cube faisant corps avec le rocher. Cette construction uniquement en bois de sapin est recouverte de plaques de toile. Elle comprend un dortoir à quarante couchettes, une salle à manger, une cuisine au mazout et le chauffage central.

Georges Orset est un grand garçon, jeune, au regard clair, qui appartient à ces familles célèbres de guides savoyards, qui, en raison des risques de leur métier et des preuves constantes de simple héroïsme qu'ils donnent, finirent par constituer une aristocratie alpine d'une sorte de noblesse acquise qui ne peut se comparer qu'à celle des sauveteurs bretons. La construction de l'hôtelier fut compliquée par les pires difficultés. Tous les matériaux durent être hissés par des filins, car, comme on le suppose, aucun sentier ne mène à de pareilles hauteurs. Souvent le câble se cassa. Mais la ténacité des hommes triompha de tous les obstacles.

Actuellement le petit chemin de fer en Crémallière du Mont Blanc déverse chaque jour sur les pentes du massif la foule accrue des visiteurs. Recueillis et émerveillés, ils contemplent l'immensité abrupte des glaces et des pics scintillants au soleil. Mais leur admiration devient de la stupeur quand d'un des plus hauts sommets, ils voient un pacifique et bourgeois petit panache de fumée blanche monter vers le ciel. Le courage et la ténacité d'un homme ont triomphé de tous les obstacles.

## Un petit appareil de rayons X

Un tube de Roentgen de la grosseur d'un demi-crayon

Paris, 18. (P.C.-Havas). — Les appareils de rayons X sont des appareils lourds et encombrants. Le savant français Raymond Mallet vient de présenter à l'Académie des sciences un tube de Roentgen qui a la taille d'un demi-crayon. Ce tube contient une électrode unique à laquelle on applique une haute tension alternative d'une fréquence élevée. Un autre tube en miniature à deux centimètres de longueur, trois millimètres de diamètre. L'invention de ces appareils minuscules comporte des conséquences médicales d'une haute importance parce que leurs dimensions si minuscules permettent à ces tubes d'être introduits avec l'aide d'une sonde dans les cavités du corps et d'en obtenir soit des radiographies locales, soit un effet de radiothérapie équivalents à ceux du radium, qui est d'emploi coûteux, alors que l'usage de ces nouveaux tubes revient à très bon marché.

## En Méditerranée

La Grande-Bretagne prend des mesures pour protéger ses navires marchands

Londres, 18 (S.P.A.). — La Grande-Bretagne prend des mesures pour protéger ses navires marchands en Méditerranée. Par suite d'une décision du conseil des ministres, l'Amirauté a donné des ordres en vertu desquels, affirme-t-on, les navires de guerre s'efforceront de couler les sous-marins qui attaqueront les navires marchands. On attribue la décision gouvernementale au fait que depuis quelques temps il y a eu plusieurs attaques loin des eaux espagnoles. Depuis le commencement du mois, huit navires marchands ont été attaqués en Méditerranée. Un seul de ces navires est britannique: le *British Corporal*. Du reste, il paraît qu'il a eu affaire à des avions, non pas à des sous-marins. Londres a envoyé une protestation au généralissime Franco. Celui-ci a répondu qu'il n'est pas responsable de cette attaque. Londres vient de lui dire que cette réponse est inacceptable.

Le *British Corporal* est revenu il y a quelques heures. Son retour a eu un caractère secret. On a pris des mesures pour ne laisser aller à bord que les douaniers et les représentants des propriétaires.

## Arrangements de taxes à Québec

Québec, 18 (D.N.C.). — 2,695 propriétés avec des arrangements de taxes de \$693,177.98 à la veille d'être prescrites formeront l'objet de procédures prochainement en vertu d'une décision du comité administratif prise hier à la suite d'un rapport du comptable en chef de la cité, M. Marois.

Ces arrangements datent de cinq ans et la ville est à la veille de perdre son privilège si elle ne se protège pas par un jugement en Cour de recorder. M. Marois a donc été autorisé à procéder sans délai pour protéger ces créances contre les créanciers hypothécaires.

## L'amicale des Ursulines

Québec, 18. (D.N.C.). — La sixième réunion annuelle de l'amicale des Ursulines a eu lieu hier. Plusieurs centaines d'anciennes élèves étaient présentes.

La messe dite par M. l'abbé Ouard, la visite de la maison, du musée, le Joyeux goûter dans les grandes réfectoires, marquèrent les heures de ce pèlerinage annuel, terminé par un éloquent sermon du R. P. Schelpe, S.J., et la bénédiction du Saint-Sacrement.

A la séance solennelle, dans la salle de réception, des souhaits de bienvenue furent offerts aux amicalistes par M. l'aumônier, et des rapports furent présentés par la présidente, Mlle G. Lefavre, par les secrétaires Mmes M. Tascheur et R. Robinson, tandis que Madame R. P. Kernan donna le compte rendu du travail accompli par l'association missionnaire.

## Les cours de Me J.-A. Nadeau

Me J.-A. Nadeau, nouveau professeur d'histoire générale à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal, inaugurer ses cours le 16 septembre. Il donnera trente cours de deux heures chacun. Ils dureront jusqu'à la fin d'avril. L'entrée est libre à ces cours. Séquentiellement, toutes les personnes qui désirent se renseigner sur l'année sur l'histoire ancienne, grecque, romaine, médiévale, etc., et l'an prochain sur l'histoire contemporaine, peuvent suivre ces cours. Celles qui désireront obtenir un certificat d'études d'histoire générale pourront le faire, au moyen d'une très mince dépense.

## L'argent japonais dans les banques de Canton

Hong-Kong, 18. (S.P.A.). — La presse chinoise annonce que des avions japonais ont survolé Canton, pour amener les autorités chinoises à autoriser les Japonais à retirer des banques qu'ils ont dans cette ville trois millions de dollars en argent. A Hong-Kong les autorités de l'aéroport pensent que ces avions avaient pour base un porte-avions ancré au large. On dit qu'il y a eu conclusion d'un accord au sujet de l'argent.

## M. King commet une grave erreur, dit M. Douglas

LONDRES, 18 (C.P.). — Le fondateur du Crédit social, le major C. H. Douglas, a déclaré aujourd'hui que le premier ministre King, obéissant sans doute aux suggestions du ministre des finances, M. Dunning, commet une grave erreur tandis que le premier ministre Aberhart suit une voie logique qui doit le mener au succès tôt ou tard. Le gouvernement fédéral, dit-il, a déclenché une crise constitutionnelle et la lutte va se livrer sur un terrain favorable à ceux qui réclament une réforme économique et défavorable à M. King. M. Douglas a ajouté qu'il avait reçu ce matin de toutes les parties de l'Empire des télégrammes de protestation contre le désaveu des lois albertaines par le gouvernement fédéral.

## Le problème de l'Université

Précisions sur la commission d'étude, qui se réunira demain pour la première fois

La Commission d'étude de la régie de l'Université de Montréal va tenir demain sa première réunion plénière. On prévoit que les neuf membres seront présents. Peut-être y aura-t-il cependant un empêchement pour un ou deux, à la dernière minute.

À la veille de cette importante séance, il y a eu peut-être lieu de disperser une impression fautive. La plupart des gens ont compris que la commission d'étude de la régie de l'Université est une commission gouvernementale, ou ministérielle. Il n'en est rien. C'est une commission constituée au sein de l'Université, dans laquelle le gouvernement a accepté de se faire représenter. Voici comment les faits se sont passés. Il y a quelques mois, le conseil universitaire a décidé de constituer une commission avec mission d'étudier la régie de l'Université: aspect pédagogique, aspect budgétaire, aspect immobilier. Le conseil a cru bon de mettre le gouvernement au courant de sa décision, de lui faire tenir la liste proposée des commissaires et de l'inviter à se faire représenter dans cette commission. Le gouvernement a hautement approuvé le projet et il a désigné M. Alphonse Raymond, président du conseil législatif, à y jouer le rôle d'observateur. Conséquemment, la commission d'étude de l'imbroglio universitaire n'est pas une commission gouvernementale, mais une commission constituée du propre mouvement du conseil universitaire et au sein de l'Université.

Cela explique pourquoi on doute dans certains milieux que la commission fasse, pour premier geste, une demande d'argent au gouvernement pour le paiement des salaires ou traitements des professeurs et des membres du secrétariat et de l'administration. On n'entendrait aucun doute sur ce mouvement, si la commission était gouvernementale.

Dans le domaine pédagogique, on croit savoir que la commission fera dans certains cas de la centralisation, dans d'autres de la décentralisation. Dans le cas de centralisation, on signale la chimie. Présentement, on peut étudier la chimie à l'Ecole polytechnique. Il y a là de bons laboratoires. Mais on peut aussi l'étudier à la Faculté des sciences de l'Université où on serait moins bien organisé, paraît-il. On pourrait épargner environ \$20,000 par année en ne faisant qu'un foyer d'enseignement de la chimie dans les immeubles universitaires.

La Commission universitaire a un travail considérable devant elle. On croit savoir qu'elle demandera aux doyens et secrétaires de Facultés et directeurs d'Ecoles de préparer des mémoires sur les améliorations à apporter à l'enseignement. Elle entendra aussi des personnes du dehors. Son rapport est appelé, croit-on, à faire époque.

## Les cours en droit

L'ouverture solennelle des cours de la Faculté de droit aura lieu le mardi 7 septembre à 9 heures du matin.

Le secrétaire adjoint de la Faculté, Me Damien Jasmin, annonce aussi que les examens de reprise auront lieu le lundi 30 août à dix heures de l'après-midi à l'Université. Tous les élèves qui l'an dernier ont échoué dans une ou des matières du curriculum de la Faculté sont admis à passer ces examens afin de pouvoir suivre les cours de l'année supérieure s'ils obtiennent le nombre de points suffisant.

## Lindbergh achèterait l'île de Briand

Paris, 18. (A.P.). — On rapporte que le colonel Charles A. Lindbergh négocie l'achat d'une petite île bretonne, l'île Milio, ayant appartenu dans le passé à Aristide Briand, ancien ministre des affaires étrangères. Le docteur Alexis Carrel a déjà une propriété à Saint-Gildas, près de la petite île sur laquelle le colonel a les yeux. Il serait prêt de lui pour travailler avec lui.

## Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

## Au Conseil municipal

Le règlement du taxi ajourné à quelques semaines — Les "tag days" — Contre le bruit

Le conseil municipal a tenu une assemblée ce matin, sous la présidence de M. le maire Raynault.

Au début de la séance, le conseil a décidé d'ajourner à quelques semaines le règlement du taxi. M. Jeannotte a déclaré que le comité exécutif s'était abouché avec le gouvernement provincial pour obtenir des salaires et conditions de travail pour les chauffeurs de taxis. On se servira probablement de la loi des salaires raisonnables. Le conseil a alors décidé par un vote de ne pas procéder immédiatement.

Le conseil s'est alors formé en comité général et a adopté le règlement au sujet des tag-days. Ce règlement édicte des dispositions plus strictes et sévères pour le contrôle des tag-days. Des plaintes nombreuses se sont élevées sur des organisations de genre semi-commercial, qui se servaient du nom d'organisations charitables reconnues. On veut savoir qui organise ces quêtes publiques, les conditions, et pour qui et au profit de qui, etc.

Le sentiment du conseil a été unanime sur cette question, et le règlement a été ensuite adopté de façon définitive par le conseil en assemblée générale. On a ensuite commencé l'étude du règlement du bruit.

Le chef de police, M. Ferdinand Dufresne, a révélé que radio-police fonctionne surtout, pour ne pas dire uniquement, pour répondre aux plaintes de voisins qui se plaignent qu'un chien, qu'un rat, qu'une poule, etc. En fait, la police ne peut à peu près rien faire sinon sonner aux portes et demander de faire taire le toutou ou de réduire la puissance caparnaumique du radio.

Un échevin a fait observer qu'il achetait une douzaine de coqs ou poules et les gardait dans sa cave pour les manger subsequmment. Or le règlement le vise et il ne le prise guère. On lui a fait observer que si tout le monde faisait la même chose, le chahut ne serait guère tolérable. Finalement on s'est entendu pour adopter l'article 4 qui interdit les bruits excessifs ou insolites de nature à nuire au bien-être, au confort et au repos des personnes du voisinage. On prohibe aussi les appareils réclamis dans les rues ou magasins.

L'étude du règlement se continue.

## L'exhaussement du sol de Paris

Toutes les berges de la Seine n'ont pas cessé de monter depuis plusieurs centaines d'années

Paris, 18 (P.C.-Havas). — Les gens curieux se demandent souvent pourquoi il est toujours nécessaire de fouiller profondément pour retrouver les ruines des civilisations disparues. Souvent ils supposent que c'est simplement dû à l'apport des alluvions de la mer et des fleuves ou bien aux poussières amenées par le vent. Sous cette forme, c'est seulement un problème de géologie physique. Mais souvent aussi c'est provoqué par la volonté humaine et, à ce propos, il est intéressant de constater qu'en plusieurs siècles le niveau du sol parisien s'est élevé de plusieurs mètres. On sait que toutes les berges de la Seine n'ont pas cessé de monter depuis plusieurs centaines d'années. La place de l'Hôtel de ville s'appela autrefois la Place de Grève, parce que, en effet, elle s'élevait en une petite plage au bord de la Seine; or, aujourd'hui, le quai de l'hôtel de ville est une dizaine de mètres au-dessus du niveau du fleuve.

L'exemple de l'île de la Cité est le plus amusant parce qu'il peut être suivi au jour le jour. Le village gallo-romain de l'île de la Cité s'élevait à peine au-dessus du fleuve et les crues inondaient régulièrement le terrain. Les premiers occupants surelevèrent donc les berges par des remblais. Lorsque Notre-Dame fut construite, il était nécessaire de monter une vingtaine de marches pour accéder au parvis. En 1507, le Parlement de Paris, voulant mettre la cité à l'abri des caprices du fleuve, ordonna que la rue conduisant au pont de Notre-Dame fût surélevée de dix pieds. La conséquence en fut que tous les bâtiments, et notamment les 19 églises qui occupaient l'emplacement de la Place et des environs, se trouvèrent huit ou neuf pieds plus bas que les rues. Il fallait à ce moment monter encore 13 degrés pour accéder au parvis de Notre-Dame.

Les siècles suivants virent les rues se remblayer et le sol monter à l'assaut des degrés de la cathédrale. Au 19e siècle le nivellement était achevé. On sait qu'aujourd'hui le sol de Notre-Dame se trouve au niveau du macadam de la Place. Ainsi le sol de Paris s'est exhaussé de plusieurs mètres au cours des âges, en enfouissant les vestiges des constructions antiques et les débris des ancêtres ensevelis dans les anciens cimetières, comme si l'humanité voulait mettre ses archives à l'abri du temps.

## Mort de M. Stuart Oliver

Québec, 18. (P.C.). — M. Stuart S. Oliver, appartenant à une très ancienne famille de langue anglaise de Québec, ingénieur de sa profession, est mort à sa demeure la nuit dernière à l'âge de 79 ans. Il était malade depuis quelques années.

## La Politique

### Réunion du cabinet Aberhart

Le premier ministre albertain annonce ce matin qu'il n'a pas de déclaration à faire mais que son cabinet se réunira de nouveau prochainement

Edmonton, 18. (C.P.). — Le ministre albertain a tenu une séance ce matin pour discuter du désaveu par le gouvernement fédéral des lois sur les banques adoptées à la dernière session par la Législature albertaine, mais il n'y a pas eu de décision de prise pendant cette réunion qui s'est prolongée pendant plus de cinq heures. Le premier ministre, M. Aberhart, a dit qu'il n'avait pas de déclaration à faire, mais que le cabinet se réunira de nouveau prochainement.

Edmonton, 18. (C.P.). — M. G.-P. Powell, l'un des techniciens envoyés en Alberta par le fondateur du Crédit social, le major Douglas, a déclaré hier que l'enregistrement des employés de banque aux termes de la loi qui vient d'être désavouée par le gouvernement fédéral aurait pour effet de leur donner un statut professionnel.

### Industriels de la chaussure chez M. Duplessis

Québec, 18. (D.N.C.). — A onze heures, le premier ministre n'avait pas encore convoqué de séance du cabinet, mais lui-même et quelques-uns de ses collègues ont reçu une importante délégation de gens intéressés dans l'industrie de la chaussure. C'est au sujet des contrats collectifs dans cette industrie.

### Députés à Québec

Québec, 18 (D.N.C.). — Le mercredi est la journée des députés au parlement, aussi y en avait-il plusieurs aux abords du bureau du premier ministre, ce matin.

M. Paul Sauvé, président de la Chambre, était à son bureau. Parmi les députés présents nous avons remarqué MM. Tancred L'Abbe, de Mégantic; Arthur Lar





Directrice : Germaine BERNIER

## Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises

### Colonie de vacances

Il est curieux de constater combien nombreux sont les gens qui savent rien de ce qu'accomplissent réellement nos oeuvres de charité. Un monsieur, bienveillant d'ailleurs et d'une évidente bonne foi, faisait hier, devant nous, cette réflexion: "Pourquoi dépenser pour des camps d'été tant d'argent qui serait mieux placé dans d'autres oeuvres nécessaires, lesquelles ont peine à subsister?"

Notre ami, évidemment, n'a jamais eu l'occasion de visiter les quartiers pauvres. Il ignore les taudis où le soleil ne pénètre pas, où s'entassent huit, dix, douze enfants, dont l'unique horizon consiste dans les galeries d'arrière de logements moins misérables ayant entrée sur la rue. Il n'a pas vu, comme nous, un pauvre petit infirme, perclus des deux jambes, passer les journées torrides de l'été assis sur une vieille boîte, sous un escalier, dans le fond d'une cour humide et malséante.

A coup sûr, encore, notre interlocuteur n'a jamais assisté au départ de cinq ou six cents garçons pour les Grèves. Il n'a pas senti son cœur se serrer d'une émotion poignante devant la joie enthousiaste de ces petits, émerveillés, de monter sur un vrai bateau, écoutant, les yeux agrandis, les choses mirifiques que racontent des "colons" des années précédentes: "C'est plein de grands arbres, mon vieux... on joue dans la rivière... on se promène sur l'eau... on voit des animaux vivants: des vaches... des vaches... des moutons avec du poil après, on mange bon trois fois par jour et tant qu'on a faim!"

Il est nombreux ces petits de chez nous qui n'ont jamais vu autre chose que l'asphalte de nos rues, ni respiré d'autre air que celui de certains quartiers enfumés, poussiéreux et malpropres! Ils écoutent... Devant la perspective de tant de plaisirs insoupçonnés, les petits visages s'animent; les yeux brillent et les petits imitateurs s'informent: "C'est-y ben vite que le bateau part?"

Pas nécessaires les camps d'été? ... De l'argent mal dépensé celui qui procure à des centaines d'enfants pauvres, débiles, menacés ou infirmes, plusieurs semaines de bon air, de nourriture saine et de repos? ... Et ce qui est mieux encore: une surveillance attentive, une sûre protection contre les dangers matériels et moraux de la rue.

Les colonies de vacances comme les Camps de Santé Bruchési, par exemple, sont un bienfait national. Des garçons et des fillettes, appartenant à des familles où la tuberculose a déjà fait des ravages, s'y font des poumons sains, grâce à la cure d'air et aux soins éclairés dont ils bénéficient durant tout l'été.

Aux Grèves, à la Colonie Jeanne d'Arc, plus d'un millier d'enfants pauvres profitent d'un séjour qui les fortifie, leur redonne de l'émotion et les dispose à poursuivre leurs études avec plus de succès.

Au Grillon, des enfants infirmes se détendent, se reposent et s'amuse, oubliant, pendant de riants semaines, ce que leur triste vie présente d'anormal.

Il est utile de rappeler souvent ces choses pour la gouverne des personnes qui ignorent le bien qui se fait et répètent trop volontiers l'«quoi-bon?» source possible de découragement et de dérobades.

### Les bonnes recettes

#### LE LAPIN A L'ETOUFFÉE

Un lapin, un bon morceau de beurre, un verre de vinaigre, deux cuillerées d'huile d'olive, une échalote, sel, poivre, un grand verre de crème fraîche.

Désossez l'animal et placez-le dans une casserole avec un bon morceau de beurre, un verre de vinaigre, deux cuillerées d'huile d'olive, une échalote finement hachée, du sel et du poivre. Posez le couvercle. Entourez-le, si vous voulez, d'une bande de mousseline, et faites sauter à feu vif, puis laissez mijonner sur le côté du fourneau. Lors-

## L'adieu du soir

L'adieu rose du soir s'éternise aux ramées; Je pense à vous, je pense à vous, ma bien-aimée... Secrète volupté de vous sentir ici! Car c'est vous que je vois dans les lys que voici, C'est vous ce chant d'oiseau, c'est vous ma bien-aimée! Dans la source j'entends votre rire joyeux, Et je crois vivre en vous quand je ferme les yeux; Vous êtes mon parfum, ma lumière et ma vie, La coupe où s'enivra ma jeunesse ravie...

Robert Valéry-Radot

que le lapin est à moitié cuit, ajoutez la moitié d'un grand verre de crème fraîche. Lorsque la cuisson est terminée, retirez-la, dégraissez la sauce, ajoutez-y le reste de la crème, et en même temps le sang du lapin.

Servez très chaud avec la sauce assez courte et épaisse.

#### LE POTAGE BERRICHON

Un oignon, des fèves, des petits pois, des laitues, un peu de haricots verts, un petit chou blanc ou vert, un bon morceau de beurre, cerfeuil. Faites revenir au beurre un oignon émincé; ajoutez des fèves, des haricots verts, un petit chou. Liez avec une forte cuillerée de purée de petits pois et ajoutez hors du feu un bon morceau de beurre. Sapez-le de cerfeuil au dernier moment.

#### LA CROUTE VEGETARIENNE

Une croûte sans couvercle en pâte brisée, de fins petits pois, des pointes d'asperges, des haricots verts, des petites carottes, une demi-livre de champignons de couche, quelques quenelles.

Faites faire chez le pâtissier une croûte sans couvercle en pâte brisée, comme celle que l'on emploie pour la croûte aux champignons. Mettez cuire à l'eau bouillante de fins petits pois, des pointes d'asperges, des haricots verts, des petites carottes. D'autre part, faites cuire au beurre une demi-livre de champignons et quelques quenelles. Tournez le tout dans une béchamel très assaisonnée. Faites chauffer vivement et mettez dans la croûte chauffée à l'avance.

## Le docteur Jamot

et la maladie du sommeil

"Jamot? Le docteur Jamot? Ah! oui, le médecin de la maladie du sommeil."

Un bref entrefilet, en mai dernier, a annoncé sa mort.

Depuis quelques années, le silence s'était fait sur son nom; l'oubli. Pourtant la célébrité mondiale qu'il avait connue avait rejailli sur tout le corps médical français, spécialement sur celui de nos colonies.

Les Anglais l'avaient prié de se rendre en Nigérie pour y organiser la lutte contre la terrible maladie qui ravage l'Afrique noire. Lors d'une soirée de gala, à la Comédie des Champs-Élysées, son apparition, sur l'écran, avait été saluée d'applaudissements enthousiastes; à l'exposition coloniale, lorsqu'il l'exposa, devant une salle comble, l'œuvre qu'il avait accomplie au Cameroun, il fut longuement acclamé; en Suède, où je me rendis à cette époque, on répétait que c'était à lui que serait décerné, justement, l'un des prix Nobel. Que d'éloges, alors! Que d'articles le célébraient!

Je le revis au centre des somnifères du Cameroun, à Ayos. Par une faveur exceptionnelle, on m'avait autorisée à y séjourner: seuls, les médecins traitants peuvent y habiter.

Ayos n'avait point de case de passage, le docteur Jamot m'avait dit: "Vous me ferez plaisir en descendant chez moi..."

De Yaoundé, capitale du Cameroun, il m'avait fallu quatre heures d'auto à travers les profondeurs vertes, la chaleur accablante de la grande forêt.

Son bungalow, Jamot l'avait construit sur une hauteur. De gros fleurs sèches et jaunâtres qu'on appelle les "roses de Yaoundé" couraient en guirlandes sur la toi-

ture. Un parterre de cannas égayait la terrasse; dans la vallée, le fleuve Nyong roulait ses eaux noires comme de l'encre. "Je l'ai baptisé le Styx", m'apprenait mon hôte. Le lendemain, dès l'aube, sous un soleil féroce, il m'emmenait aux petites maisons blanches situées sur la colline, en vis-à-vis: les baraques de l'hôpital.

La première salle où nous entrâmes est celle des visites. Sur les bancs, des indigènes sont assis: hommes, femmes et enfants. Nus ou n'ayant qu'un pagne. A l'appel de leur nom, ils se lèvent l'un après l'autre. D'eux-mêmes, sans appréhension, ils tendent leur bras à un infirmier qui les pique au doigt. La goutte de sang s'étale sur une plaque de verre qu'on porte, immédiatement, au laboratoire.

"Naguère", dit le docteur Jamot, chaque matin nous trouvons trente à quarante malades atteints de trypanosomiase. A présent, nous n'en avons pas autant dans l'espace d'un mois."

Et d'ajouter:

"Ce qui se passe, ici, au centre d'Ayos, a lieu, exactement, dans la brousse. Des équipes d'agents sanitaires dirigées par un médecin y circulent sans cesse et soignent les malades. Ceux qui sont valides sont traités à domicile, les autres sont dirigés vers les hypodermes." Un graphique qu'on me montre rend sensible l'ampleur des ravages. En 1925, la proportion des trypanosomés trouvés sur les malades quelconques qui se présentaient à la visite était de 30 p.c. Elle est tombée à 4 p.c.

Dans les régions forestières et marécageuses où les ts-tsés pullulent, la maladie, avant l'intervention du docteur Jamot, faisait des ravages effroyables. Elle vidait les cases; elle vidait les villages. Où il y avait trois mille indigènes, on en retrouvait cinq cents. "Je me souviens d'un village de soixante habitants", dit le docteur Jamot. Tous étaient atteints, sauf un. Encore, par la suite, fut-il contaminé. Ceux qui étaient frappés étaient condamnés à mort après de longues souffrances. On ne savait pas les soigner. Souvent, les indigènes les portaient dans une case à l'écart. Ils avaient observé que la maladie est contagieuse. Plus d'une fois alors il est arrivé qu'une panthère trop vieille pour chasser pénétrait dans la case, dévorait le moribond.

Le traitement du docteur Jamot consistait dans l'emploi de la trypanasamide par piqûres. Auparavant on se servait de l'atoxyl; mais si l'atoxyl détruit les parasites de la lympe et du sang, il est sans effet sur ceux des centres nerveux. Que la dose, en outre, fût insuffisante et le microbe de la maladie finissait par acquiescer à l'égard du médicament une véritable immunité.

"Nous en étions là", explique Jamot, quand, en 1920, de l'institut Rockefeller, nous arriva la trypanasamide. Tout de suite, ce fut de l'enthousiasme. Enfin, la maladie du sommeil était vaincue! Des malheureux sur lesquels l'atoxyl ou d'autres médicaments n'avaient plus aucun effet furent rétablis.

Des malades qu'on apportait sur une civière regagnaient à pied leur village. Des agonisants ressuscitaient. Depuis, le professeur Fournieu a découvert un nouveau produit, "le 270 Fournieu", qui est de la même série que la trypanasamide et encore plus actif.

Une équipe de jeunes médecins: quatre-vingts, environ, secondait le docteur Jamot. A travers la brousse, dans les cases des indigènes, dans les salles des hôpitaux, ou enfermés dans les laboratoires, ils menaient leur vie de dévouement. Vie dangereuse souvent, aus-

sière toujours, mais passionnante. Jamot leur insufflait son ardeur, sa foi. Pour lui, ce n'est pas seulement de l'admiration qu'ils avaient, mais de la vénération, de l'adoration.

Tentaient-ils de l'exprimer? Jamot leur imposait silence:

"Je ne suis ni un savant; ni un inventeur, dis-je avec sa bonhomie souriante. Je n'ai fait qu'organiser méthodiquement et sur une grande échelle la lutte contre un effroyable fléau. Je me suis efforcé d'y intéresser les pouvoirs, d'obtenir les crédits considérables et pourtant nécessaires; plus de neuf millions par an. Nous ne devons pas seulement dépister les malades et les soigner, il faut protéger les gens sains qui vivent dans leur entourage; il faut débarrasser, débarrasser les rives des cours d'eau où la ts-tsé se plaît; il faut, quand cela est nécessaire, amener les indigènes à quitter les lieux infestés qu'on ne peut assainir, et créer de nouveaux villages."

"Dans cette œuvre comme dans toute autre, il faut de la persévérance, de la continuité dans l'effort." Et il concluait, avec un joyeux courage: "Durer, pouvoir durer..." Aux colonies, plus qu'ailleurs, cela est nécessaire."

Henriette CELARIE

(Le Petit Echo de la Mode)

### La petite histoire

#### Princesse de Lamballe

(1749-1792)

Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, née à Turin, fut mariée en 1767 au prince de Lamballe, qui mourut un an après. La jeune veuve se retira chez son beau-père, le duc de Penthièvre, à Rambouillet, puis devint à Versailles surintendante de la maison de la reine.

Marie-Antoinette et Mme de Lamballe se lièrent d'une étroite amitié que troublèrent pas longtemps les injustes médisances de quelques dames de la cour.

En 1791, devant les dangers de la Révolution, la jeune princesse passa à l'étranger; mais en apprenant l'arrestation de la famille royale à Varennes, elle revint en France et reprit auprès de la reine son poste de dévouement.

A Rambouillet, l'exercice de la charité était l'une des principales occupations du duc de Penthièvre, dont Mme de Lamballe se montra la fervente auxiliaire.

Au soir d'une journée de chasse, Louis XV et sa suite, de brillants cavaliers et de gracieuses amazones, erraient affamés dans les environs de Rambouillet; et comme le fourgon des vivres avait été dirigé sur Trianon, par suite d'un malentendu, ils vinrent en riant érier secours et demander pitance au duc de Penthièvre et à Mme de Lamballe.

Quels ne sont pas les sourires et les chuchotements de la suite du roi en voyant le prince qui, sans embarras et de la meilleure grâce du monde, reçoit en costume de cuisinier Louis XV lui-même! Le duc de Penthièvre tenait à la main une cuiller à pot. Il ne tarde point à s'en excuser; il s'explique... et le roi devient grave, respectueux, les courtisans se font songeurs en apprenant que, chaque mois, M. de Penthièvre tient à faire préparer sous ses yeux et à servir le souper des pauvres qu'il a hospitalisés dans son château. Le roi, dont le cœur était bon, fut tellement édifié par cet exemple, qu'il voulut partager avec sa suite le dîner des pauvres.

Pendant la journée du 20 juin 1792, lors de l'investissement des Tuileries et le défilé des bandes révolutionnaires dans le palais, en présence de Louis XVI, coiffé du bonnet phrygien, Mme de Lamballe était auprès de la reine.

"Elle montra, dit Mme de Lige, beaucoup de courage. Toujours debout pendant cette longue scène, appuyée sur le fauteuil de Marie-Antoinette, elle ne semblait occupée que des dangers de cette malheureuse princesse, sans penser aux siens propres."

Au 10 août, Mme de Lamballe demeura auprès de sa royale amie. Quand elle vit le peuple envahir le château, elle prit pour la première fois un air sombre. Comme sa dame d'honneur cherchait à remonter le courage de la princesse:

"Rien ne nous sauvera, répondit-elle, c'est une autre que moi-même qui parle, agit, avec une sérénité bien loin de mon cœur, hélas! Grand-père est en route, je m'effraie pour Ellen de l'émotion du revoir; mais ce premier moment passé, elle aura, je pense, quelque consolation à s'appuyer sur la bonté profonde de notre cher aïeul, sur son lumineux bon sens. Il a une clarté d'esprit, une hauteur de vue qui ne peuvent manquer de l'influencer doucement."

Nous serons deux alors à l'assister dans le terrible passage, deux à lui aider jusqu'à la fin de toute notre tendresse.

Elle est si malade, qu'il est impossible de l'emmener, le docteur ne répondant pas du voyage. Mais nous emporterons sa chère dépouille à l'ombre de notre clocher, près de son Robert et de nos parents aimés.

11 octobre.

Toujours plus faible et l'esprit de plus en plus dégagé des préoccupations terrestres, tel est le bulletin de ma chère sœur.

J'écrirais à Madeleine ce matin

Mme de Lamballe; je crois que nous sommes perdus.

Le lundi 13 août, Louis XVI fut incarcéré au Temple. Il demanda d'y être suivi par quelques-uns de ses fidèles, au nombre desquels figurait, sur sa propre indication, Mme de Lamballe. Le parcours entre les Feuillants et le Temple s'effectua au milieu des huées de la foule, et fut pour la famille royale un véritable supplice.

Dans la nuit du 18 au 19 août, Mme de Lamballe venait de se coucher, lorsqu'un municipal entra dans sa chambre et lui signifia de s'habiller pour quitter la tour du Temple.

La séparation de la reine et de sa confidente fut déchirante. Dans le misérable taudis où jusque-là couchait la brillante surintendante de Marie-Antoinette, à la leur vacillante d'une chandelle, pâles, les fidèles du roi s'étaient rassemblés, quand la reine apparut pour adresser un dernier adieu à celle qu'elle ne devait plus revoir. Sans doute, Mme de Lamballe, en se jetant aux pieds de Marie-Antoinette pour lui baiser la main, pensait que c'était là le suprême hommage qu'elle rendait à sa souveraine, lorsqu'une voix rude se fit entendre. C'était celle d'un municipal qui brusquait le départ en reprochant à la princesse de se conduire à l'égard de la reine comme une esclave vis-à-vis d'un tyran.

A la lueur des flambeaux, la princesse fut conduite à la prison de la Force.

Le dimanche 2 septembre, une troupe d'hommes armés vint à la chercher et la traînaient devant un tribunal abject, où siégeaient des bourgeois à la figure féroce. Mme de Lamballe s'avança. Lorsqu'elle revint à elle, l'interrogatoire commença. Il est bref. Le président la somme de jurer la liberté, l'égalité, la haine de la royauté et du roi.

Elle refuse de renier ses plus chères affections et, levant les yeux au ciel, semble se recueillir.

Le président dit alors:

"Qu'on élargisse Madame! C'était le signal de la mort."

A peine avait-elle franchi le seuil que plusieurs hommes s'élançaient vers elle et la frappèrent. Quelques instants plus tard, Mme de Lamballe tombait massacrée à coups de piques.

Telle fut l'une des œuvres de la Révolution...

D'après le baron de MARICOURT

### Faits et glanes

#### Le dernier élève de Rossini

Avec le compositeur Widor, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, a disparu le dernier élève de Rossini. Celui-ci, en effet, fit travailler le jeune organiste, venu se fixer à Paris en 1865. L'élève avait 20 ans. Le maître en avait 73. Il venait de quitter le boulevard pour s'installer dans sa "maison de campagne" de Passy. C'est là que le jeune Widor venait chercher les enseignements du célèbre compositeur dont les dernières années marquaient aussi le crépuscule de la musique italienne.

Rossini était de 1792. Ainsi, un de ses élèves aura été bien près de célébrer le cent cinquantième de sa naissance. C'est un record peu ordinaire. Et Widor pouvait se vanter de tenir d'un témoin des anecdotes sur Napoléon Ier. Ceux qui peuvent en dire autant ne doivent pas être bien nombreux.

#### L'esprit de la centenaire

Le Danemark vient de fêter le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement au trône du roi Christian X, appelé "le plus démocratique des rois".

Voici une anecdote à son sujet: Une fois, le roi a rendu visite à une dame danoise, âgée de 105 ans, qui, malgré son âge, avait conservé toute sa lucidité. Naturellement, elle se sentait très honorée de la visite du roi, mais pas du tout troublée.

Au cours de la conversation, le roi souriait disait: — Alors, Madame, ce n'est pas tous les jours que vous recevez la visite d'un roi?

— Et la vieille dame de répondre aussitôt: — Bien sûr que non, et je suis très sensible à l'honneur. Mais vous, Majesté, vous non plus ne pouvez rendre visite chaque jour à une dame de 105 ans.

#### La plus vieille ville du monde?

C'est Damas, plus vieille que Babylone, Ninive, Palmyre, Baalbeck; la Bible précise qu'elle fut fondée par un fils d'Aram, petit-fils de Sem. Damas, qui passa successivement de la domination juive aux dominations assyrienne, perse, macédonienne, romaine (sous l'empereur Trajan), arabe (au VIIe siècle, sous la dynastie des Ommaïdes), n'a pas disparu comme d'autres villes antiques de la carte du monde: elle est plus vivante que jamais et capitale de la Syrie.



## Mobiliers de chambre à coucher

Fabriqués spécialement pour nous d'après nos devis, en riche noyer combiné, de forme inusitée. Beaux grands miroirs — une occasion exceptionnelle à ce prix.

T. EATON &amp; Co. Ltee DE MONTREAL

### Les étagères

Point n'est besoin de placer les étagères dans un endroit disponible de la maison. Quand il est impossible de les placer dans un coin quelconque, faute d'espace, on peut toujours les apposer au mur, au-dessus d'un certain meuble.

Ce fut le cas dans une chambre où il y avait un lit au mur: on plaça l'étagère au-dessus de ce lit, et une hauteur suffisante pour éviter tout contretemps à l'occupant. Il y a toujours possibilité de placer une étagère au-dessus d'un pupitre ou d'une table, et dans ce cas, on peut parfois y mettre non seulement des livres, mais des plantes.

On peut faire construire des étagères en se prévalant du plan d'améliorations aux habitations préconisé par le gouvernement fédéral.

### Le dix millionième visiteur

A l'exposition de Paris — La toilette du palais de Versailles

Paris, 17 (C. P. Havas). — Les sept cent mille touristes étrangers venus à Paris pour les fêtes de l'Assomption ont rapidement fait progresser le chiffre des entrées de visiteurs à l'exposition. Samedi, l'affluence fut de 183,000. Dimanche, plus de deux cent mille. Comme le nombre total ce matin était de 9,815,330, le commissaire général de l'exposition ne fut pas surpris quand le service de contrôle lui annonça cet après-midi à 18 heures trente que le dix millionième visiteur payant venait d'entrer.

Mais l'exposition n'est pas seule à profiter de l'affluence des visiteurs. A Versailles, marée de curieux. Tous les dimanches, c'est une moyenne de douze mille entrées. Le 18 juillet, furent battus tous les records avec 18,000 entrées et les conservateurs s'attendent pour aujourd'hui à un chiffre encore supérieur. Il faut dire aussi que jamais Versailles n'offrit un spectacle plus brillant, plus grandiose. Ces dernières années toutes les parties du palais et du jardin en mauvais état furent restaurées. Cette année même, en prévision de la foule de l'exposition la toilette complète du palais fut faite. Sous la direction méticuleuse du conservateur, 150 hommes firent la toilette en grand.

L'eau et l'éponge redonnèrent aux ors tout leur éclat. Des aspirateurs modernes attaquèrent sans respect la poussière séculaire qui ternissait guirlandes, corniches et sculptures. Avec un bon lessivage et encaustique, les marbres, murs et cheminées brillèrent comme au temps des favoris... Il faut songer que l'entretien d'un si grand palais est une besogne en même temps énorme et délicate, car si Versailles possède plus de quinze mille vitres à nettoyer périodiquement, ce qui donne une idée de la grandeur du travail, le nettoyage doit être entouré de précautions spéciales pour que rien n'endommage des pièces d'une va-

leur inestimable artistique ou historique. C'est ainsi que fut dissous avec minutie ce badigeon à la colle, dont il y a cinquante ans avaient été enduites les délicates dorures du dix-huitième siècle, sous la surveillance du conservateur.

Enfin, des ouvriers spécialistes procédèrent avec art à la réfection de certains parquets usés par les semelles de plusieurs générations de visiteurs. Car, le parc attire toujours la foule, c'est avant tout vers les appartements royaux que les pèlerins se dirigent. Chacun veut voir la chambre du grand roi, celle de la reine. La foule se presse dans les petits appartements de Marie-Antoinette et dans la salle des gardes où se place l'épisode tragique de la Révolution.

Les services ont dû être décuplés et à certains moments, la marée humaine se presse dans les escaliers royaux comme dans ceux du Métro.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.



Directement de Montréal

1975  
L'ANGLETERRE, L'ÉCOSSE  
L'IRLANDE ET LA FRANCE  
"ASCANIA" "ANTONIA"  
"ALANIA" "ANDANIA"  
"AURANIA" "AUSONIA"  
"ATHENIA" "LETTIA"

Paquebots Populaires

offrant

Aux voyageurs, une attention  
et un service personnels;

une incomparable détente,  
libre de tous embêtements;

un tarif minimum de passage;  
un confort insurpassable  
pour toutes les classes.

S'adresser à

CUNARD WHITE STAR  
LIMITED  
DONALDSON ATLANTIC LINE

230 rue de l'Hôpital (M.A. 5651) ou  
2312 ouest, rue Sherbrooke (P.L. 6935)  
Montréal

Voyez votre représentant local

### Feuilleton du "Devoir"

## Tante Bathilde

par Mme Charles PERONNET

23. (Suite)

Hélas! mes pauvres chéris, tante Bath aussi voudrait bien vous emporter dans son beau pays, dans la grande maison ensoleillée, auprès de grand-père et de nos bons amis.

Je passe une partie de mes journées près de ma douce malade, tantôt causant, tantôt priant, essayant, souvent en vain, de la soulager, de l'aider à respirer. Les suffocations augmentent au moindre mouvement, à la moindre émotion.

Elle voudrait parler cependant, me recommander ses deux trésors, prévoir toutes choses avec sa tendre sollicitude de mère.

Nous sentons toutes deux qu'il nous reste peu de temps et qu'il faut en profiter.

Je lui lisais aujourd'hui une admirable page d'Alfred Tonnelle; il régnait à travers ces lignes comme la hâte du voyageur qui frémit d'impatience en approchant de son but.

Ellen écoutait tout émue, et je l'entendis ensuite murmurer tout bas les derniers mots:

"Courage, ce n'est qu'une nuit, les étoiles sont déjà au haut de leur course dans le ciel. Mais qu'il y a de longues minutes dans cette nuit!... Que le jour tarde à paraître!"

10 octobre.

Je revenais ce soir de l'église, il faisait nuit déjà, la lune jetait quelques tremblants rayons sur cette campagne anglaise si différente de la nôtre et la faisait paraître plus monotone encore. J'ai entrevu tout à coup l'avenir comme une longue route uniforme et désolée.

Certes, je m'attachais de tout mon cœur à Georges et à Maud, j'aurais de ce côté comme un reflet des Joles maternelles; mais cette vie intime du cœur, ce grand amour à peine entrevu, faut-il l'effacer de ma pensée?

Je me sens faible et lâche devant cette perspective, et je n'ai pas encore eu le courage d'écrire à Jean; je le ferai cependant, et vous guiderez ma plume, ô mon Dieu. Il est juste que sa vie à lui ne soit pas brisée, et je dois désirer qu'une autre plus heureuse la partage et l'embellisse. Mais quel déchirement, et comme tout me paraît décoloré désormais!

Il me semble que j'ai vieilli tout à coup, je ne retrouve plus ma belle confiance, ma spontanéité "autrefois". Mon heureuse jeunesse

a fui; c'est une autre que moi-même qui parle, agit, avec une sérénité bien loin de mon cœur, hélas!

Grand-père est en route, je m'effraie pour Ellen de l'émotion du revoir; mais ce premier moment passé, elle aura, je pense, quelque consolation à s'appuyer sur la bonté profonde de notre cher aïeul, sur son lumineux bon sens. Il a une clarté d'esprit, une hauteur de vue qui ne peuvent manquer de l'influencer doucement.

# La manifestation des notaires au monument des Patriotes

"La liste glorieuse des patriotes qui ont payé de leur vie le crime d'avoir aimé leur pays se composait pour un tiers de membres de notre profession" (Me Victor Morin)

Texte du discours de Me Victor Morin — Allocutions du maire Reynault, de Me Pierre Beullac, de Me Alphonse de la Rochelle et de Me Paul Guillet

## COURONNES DE FLEURS

Le notariat montréalais, grossi de notaires venus de plusieurs comtés voisins de la métropole, même jusque de Maskinongé, a inauguré hier après-midi au monument des Patriotes le cycle des manifestations commémoratives des Troubles de 1837-38. Il y a cent ans, les notaires de la région de Montréal ont été fort éprouvés. Les autorités du temps ont pris dans leurs rangs le tiers des victimes qui ont payé sur l'échafaud la défense de leurs compatriotes et de leurs idées. L'insurrection eût-elle réussi qu'ils auraient été des émules de Washington, comme le faisait observer Me Victor Morin, au cours de son discours hier. Mais "vaincus dans la lutte, ils ont triomphé dans l'histoire". De notariat public a rendu hommage aux illustres pendus d'il y a un siècle et sa présence à la cérémonie d'hier était en même temps un hommage à la plus ancienne profession canadienne.

### Les hauts-parleurs de Me Paul Guillet

Le comité de la manifestation notariale, qui se composait de Me Morin, de Me J.-A. Savoie (nouveau gérant de la Commission des Liqueurs), de Me Marcel Faribault, secrétaire, et de Me Paul Guillet, organisateur, avait tenu à faire les choses dignement. Il avait fait dresser une vaste estrade à quelques pas du monument des Patriotes, à la bifurcation des rues Craig et Notre-Dame, décorée aux couleurs nationales. L'appareil de haut-parleurs de Me Guillet en usage pour la deuxième fois seulement, a porté au loin les allocutions. Il a donné le ton pour l'hymne national et accompagné le chant de la foule. Tout cela, grâce à un petit disque tournant dans son auto. De même, au cours du discours de Me Morin, l'appareil de Me Guillet a diffusé un air funèbre chaque fois que la foule s'est recueillie à la mention des noms des notaires exécutés à l'intérieur des murs de l'ancienne prison, devenue le grand cellier national.

### Sur l'estrade

L'estrade, encore trop étroite devant l'affluence, réunissait des personnages en vue, notamment Son Honneur le maire de Montréal, M. Adhémar Reynault; Me Pierre Beullac, bâtonnier du Barreau de Montréal; Me J.-A. Savoie, président de l'Association du notariat de Montréal; Mesdames Eve Girard-Côté, auteure d'un ouvrage sur Papineau, Normandin, descendant du notaire Duquet, exécuté en 1839, Mlle Robert; Me Henri Monty, secrétaire du Barreau de Montréal; Me Bernard Bourdon, syndic du Barreau; Me Marcel Faribault, bibliothécaire du Barreau; Me J.-A. Bernier, directeur, et Me Alphonse de la Rochelle, chef du secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste; Me Arthur Barrette, ancien député fédéral; Me Philippe Monette, député provincial; Mes Joseph-Marie Savigneau, Dominique Pelletier, Georges Mayrand, J.-E. Lacasse; Hugues de Martigny, F. Cardinal, Adolphe Perron, Antoine de Grâce, chef de l'Action patriotique; Me F.-S. Mackay, M. S.-A. Baulne, ingénieur, Me L.-J. Boileau, Me Camille Trempe, Me Richard Lessard et Me Lucien Lessard, de Ste-Ursule, comté de Maskinongé; Me Rosario Dubreuil, de Montréal; Me Gonzague Saint-Jean, de Montréal; le docteur Georges Pelletier, Me Louis Robillard, les conseillers E. Jeannotte et E. Goyette, Candide Rochefort, député provincial, Jean Lallemand, Paul Ostiguy, Roger Beullac, Paul Monty, l'abbé Jalbert, de Saint-Denis-sur-Richelieu, des délégations de Saint-Charles et de Saint-Denis, Alexis Gagnon, Amedée Jasmin, H. Beauchamp, Alfred Ayotte, et autres.

### Me Savoie reçoit

Le soleil n'a pas épargné hier après-midi la foule qui a pris part à la manifestation. Généralement on enviait les personnes qui sont invitées à monter sur l'estrade, mais hier, celles qui y étaient auraient voulu aller se réfugier à l'ombre sous le mur de verdure du Pied-du-Courant.

Après la manifestation, les notaires ont été les hôtes de Me J.-A. Savoie dans ses bureaux de la Commission des Liqueurs.

### Des fleurs

Au pied du monument des Patriotes, Me Morin, comme on le verra dans une autre colonne, évoque l'époque troublée de 1837 et fait le portrait des quatre notaires montés à l'échafaud à la suite de leur participation — remarquez que dans douze ans, ils n'ont pas versé une seule goutte de sang — à l'insurrection. Son Honneur le maire Reynault, Me Beullac et Me de la Rochelle ont aussi pris la parole. On trouvera leurs allocutions plus bas. Me de la Rochelle a déposé une couronne au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste; Me Arthur Courtois, une couronne au nom de la Chambre des notaires. Plusieurs autres couronnes ont aussi été déposées. Toute la base du monument était finalement fleurie.

### Texte du discours de Me Victor Morin

Voici le texte du discours prononcé par Me Victor Morin:

Mesdames, Messieurs, "Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie, ont droit qu'à leur cercueil le peuple vienne et prie".

C'est en ces termes que le plus illustre poète du siècle dernier proclamait le droit des martyrs patriotes à la reconnaissance de leurs compatriotes, et c'est pour cette raison que nous sommes venus déposer, au pied du monument symbolique des patriotes de 1837, l'hommage reconnaissant d'un peuple "qui se souvient".

Ce n'est pas une manifestation politique que nous venons faire ici; c'est encore moins un acte de défi à l'autorité légitimement constituée de notre pays ou envers ceux de nos compatriotes dont les opinions peuvent différer des nôtres; Nous sommes de loyaux sujets de la couronne britannique et nous apprécions pleinement l'avantage de vivre en liberté sous la protection du gouvernement démocratique de notre pays. Nous sommes tout simplement venus ici pour témoigner notre admiration à l'adresse de ceux qui ont affirmé, il y a cent ans, le courage de leurs convictions jusqu'en face de la mort et surtout pour leur exprimer la gratitude d'un peuple qui doit à leurs sacrifices la conquête de ses libertés constitutionnelles.

Mais on est sans doute en droit de nous demander: "Pourquoi les notaires, gens éminemment pacifiques par tradition, ont-ils pris l'initiative d'une manifestation que d'autres peuvent songer à qualifier de révolutionsnaire en regard des événements mouvements qu'elle nous rappelle?" Et nous répondons: "Parce que les notaires canadiens aiment avant tout la patrie canadienne, et surtout pour cette raison que la liste glorieuse des patriotes qui ont payé de leur vie le crime d'avoir aimé leur pays se composait pour un tiers des membres de notre profession." Sur les douze martyrs de la conquête de nos libertés, nous comptons en effet quatre modestes défenseurs des droits du peuple, quatre soldats d'une cause légitime et sacrée, quatre chefs qui ont prêché d'exemple en même temps que de parole, quatre victimes en un mot qui ont cimentés de leur sang les quatre pierres angulaires de l'édifice de nos libertés.

Evocations brièvement, Mesdames et Messieurs, dans ce jour de recollection nationale, à un siècle de distance, la mémoire de leurs noms, en procédant par ordre chronologique du sacrifice de leur vie.

### Joseph-Narcisse Cardinal, notaire de Châteauguay

La première victime d'une justice implacable, sinon impartiale, fut le notaire Cardinal, député du comté de Laprairie et exerçant sa profession à Châteauguay. Né en 1808, il n'avait aucunement participé à l'insurrection de 1837, mais comme il ne ménageait pas l'expression de ses opinions sur les droits du peuple à l'exercice des libertés garanties aux sujets britanniques, il fut exilé par les Etats-Unis pour échapper à la fureur des bureaucrates.

Revenu au Canada l'année suivante, il voulut donner une forme pratique à l'expression de ses opinions en appuyant l'offensive de Robert Nelson qui venait de proclamer l'indépendance du Canada. Il organisa à cet effet un coup de main destiné à s'emparer des armes et munitions de Caughnawaga pour les donner à ses compatriotes qui n'avaient que des fourches et des faux de moissonneurs à opposer aux fusils des réguliers. Une honteuse délation l'ayant empêché de réussir dans sa tentative, il fut arrêté, jugé et condamné pour "haute trahison" dans l'espace de quelques jours, sans avoir versé une seule goutte du sang de ses semblables.

C'est en vain que sa jeune femme, mère de quatre enfants et sur le point de donner naissance à un cinquième, fit appel à la pitié, si non à la sympathie intervention de lady Colborne, la veuve même de son exécution; il mourut sur le gibet d'infamie, à cent pieds de l'endroit où nous sommes en ce moment.

Recueillons-nous, mesdames et messieurs, au souvenir de ce patriote mort pour la liberté de son pays!

(Silence, suivi d'une sonnerie de clairons et tambours.)

### Joseph Duquet, clerc de notaire

Un jeune homme de vingt ans, presque un enfant, étudiant en notariat chez Cardinal, puis chez de Lorimier dont nous honorons la mémoire en fin de cette démonstration, et enfin chez Demaray, notaire et député de Saint-Jean, dont l'arrestation marqua la première escarmouche entre les patriotes et les bureaucrates du pays qui nous entoure; Duquet, dont la droiture inflexible et l'imagination ardente s'exaspéraient au spectacle des délations dont ses compatriotes étaient victimes, fut arrêté à la suite de la trahison de ceux qui devaient aider Cardinal dans l'offensive organisée pour se procurer des armes à Caughnawaga.

Ni le désespoir de sa pauvre mère, veuve avec quatre enfants dont l'aîné, Joseph, pouvait seul prendre soin de ses vieux jours, ni

la jeunesse de cet éphémère qui ne connaissait encore rien de l'hypocrisie, de la trahison et de la férocité de la nature humaine, ne purent l'arracher aux clameurs des tigres qui voulaient du sang.

Condamné à mort en même temps que Cardinal et Lepaillier, celui-ci avait la chance insigne de bénéficier d'une commutation de peine, tandis que Duquet partageait l'honneur du gibet en compagnie de son patron, l'infortuné Cardinal, le 21 décembre 1838.

Recueillons-nous, mesdames et messieurs, au souvenir de ce jeune patriote mort pour la liberté de son pays!

(Silence, suivi d'une sonnerie de clairons et tambours.)

### Pierre-Théophile Decoigne, notaire à St-Cyprien de Napierville

Homme paisible et sans défense, mais patriote sincère et convaincu, Decoigne fut mis en arrestation, condamné et exécuté pour s'être trouvé au nombre des patriotes assemblés au camp de Napierville dans le but de prêter main-forte à la tentative d'indépendance canadienne.

Il n'avait pris part à aucune bataille, ni même à une escarmouche; pas une goutte du sang de ses compatriotes n'avait taché ses mains; mais il était coupable d'occuper une situation en vue dans l'échelle sociale et de ne pas s'être aplati sous le fouet de l'oppression!

Ni la floraison de ses vingt-neuf ans, ni les supplications de sa femme, mère de deux enfants, ne purent le soustraire à la vindicte des spahis que l'exécution du 21 décembre n'avait pas encore assouvi. Il fut exécuté en même temps que Robert, Hamelin et les deux Sanguinet, le 18 janvier 1939.

Recueillons-nous, mesdames et messieurs, au souvenir de cet humble patriote, mort pour la liberté de son pays!

(Silence, suivi d'une sonnerie de clairons et tambours.)

### Marie-Thomas-Chevalier deLorimier, notaire à Montréal

Le nécrologe des martyrs de nos libertés constitutionnelles devait se fermer sur le nom du plus actif et du plus sympathique d'entre eux: Chevalier de Lorimier, notaire à Montréal.

Avant pris une part active à toutes les assemblées des patriotes et à l'organisation de la campagne insurrectionnelle, il y sacrifia sa santé, sa clientèle et ses biens. Ferme-ment convaincu du succès infaillible du mouvement qui devait aboutir à l'indépendance de son pays, il parcourut les comtés de Beauharnois, Napierville et Deux-Montagnes pour organiser l'offensive patriotique, mais il dut renoncer à la réalisation de son beau rêve en apprenant la défaite de Robert Nelson à Odelltown.

Arrêté le 12 novembre 1838, il était condamné à mort avec six de ses compagnons d'infortune après un procès qui avait duré neuf jours, mais il fut le seul à subir la peine capitale, les autres ayant été graciés par la suite.

Sa femme, fille du notaire Cadieux, ses clients dont il administrait les affaires et de nombreux amis intercedèrent inutilement en sa faveur; il fallait une dernière victime et le gouverneur ne répondit même pas à ces supplices. Le 15 février 1839, Chevalier de Lorimier mourut d'un pas ferme à l'échafaud après avoir affirmé l'amour de son pays dans un testament politique écrit à sa femme et à ses trois enfants dans une lettre en date du matin même de son exécution. La Société Historique de Montréal est dépositaire de ce précieux document.

Recueillons-nous, mesdames et messieurs, au souvenir de ce patriote ardent, sincère et sans reproche, mort pour la liberté de son pays!

(Silence, suivi d'une sonnerie de clairons et tambours.)

### Leurs compagnons d'infortune

Mais notre reconnaissance ne doit pas se borner à ces quatre martyrs envers qui notre sympathie s'élève en ce moment; elle s'adresse également, mesdames et messieurs, à leurs compagnons d'infortune. Evocations ensemble le souvenir de leurs noms et de la date de leur exécution au même gibet que ceux dont je viens d'esquisser brièvement la carrière:

Le 18 janvier 1839, quatre autres patriotes accompagnaient Decoigne au lieu du supplice. C'étaient:

JEAN-JACQUES ROBERT, cultivateur, de Saint-Philippe de Laprairie, âgé de 54 ans, marié et père de cinq enfants.

(Sonnerie de clairons et tambours.)

FRANÇOIS-XAVIER HAMELIN, lieutenant de milice, un adolescent de 20 ans.

(Clairons et tambours.)

AMBROISE SANGUINET, cultivateur, de Saint-Constant de Laprairie, âgé de 38 ans, marié et père de deux enfants.

(Clairons et tambours.)

CHARLES SANGUINET, cultivateur, de St-Philippe de Laprairie, âgé de 36 ans, marié et père de deux enfants.

(Clairons et tambours.)

Enfin le 15 février 1839, Chevalier de Lorimier eut pour compagnons d'infortune:

PIERRE-REMI NARBONNE, peintre et huissier, de St-Edouard de Napierville, âgé de 33 ans, marié et père de deux enfants.

(Clairons et tambours.)

FRANÇOIS NICOLAS, instituteur à L'Acadie, âgé de 44 ans. (Clairons et tambours.)

AMABLE DAUNAS, cultivateur, de Ste-Marguerite de Blairfinde, adolescent de 20 ans.

(Clairons et tambours.)

Et CHARLES HINDELANG, jeune Français récemment arrivé de Paris, âgé de 29 ans.

(Clairons et tambours.)

### Au dîner d'adieu

La veille de cette dernière exécution, les condamnés se réunirent dans un dîner d'adieu, comme autrefois les Girondins avaient voulu communier fraternellement avant de marcher à l'échafaud révolutionnaire, et Charles Hindelang, appelé à présider à cette cérémonie funèbre, leur adressa la parole en ces termes:

"Mes frères par l'infortune, je suis presque un étranger pour vous; nos relations ne datent que de quelques semaines, mais notre attachement n'en est pas moins profond, car nous sommes liés par le même amour de la liberté et nous sommes des enfants de la même mère, la France. Adieu, terre des braves et des héros! Je ne t'ai pas déshonorée. J'ai été fidèle à la devise d'un Français: 'J'ai pris les armes en faveur de l'opprimé contre l'oppressé'; j'ai été vaincu et je suis tombé. O Canada! Puisse au moins notre mort te délivrer de l'esclavage! C'est le vœu de celui qui demain va mourir pour toi. Un jour viendra où tes fils se souviendront, dans leurs jours de fêtes, que Charles Hindelang, un étranger, mourut martyr pour eux."

C'est en effet parce que "nous nous souvenons" que nous sommes ici réunis, Mesdames et Messieurs, c'est parce que nous voulons déposer sur la tombe de ces martyrs d'une noble cause le témoignage de notre reconnaissance et la prière de notre souvenir que nous inaugurons aujourd'hui la série des manifestations qui marqueront le centenaire de cette époque douloureuse, mais génératrice de résultats féconds.

### 98 condamnés à mort

Cent douze patriotes, tous de la région de Montréal, subirent leurs procès devant la Cour martiale de cette ville et furent incarcérés dans la prison dont les murailles font encore tache sur le ciel, quelques pas de cette estrade. De ce nombre, quatre-vingt-dix furent condamnés à mort, mais douze seulement subirent le supplice du gibet qui s'élevait à cent pieds d'ici, à l'ouest de cette porte qui disparaît aujourd'hui sous la verdure. Les autres furent exilés ou graciés, le crime qu'on leur reprochait ne justifiant pas l'effusion de plus de sang.

Les mêmes causes avaient provoqué un même soulèvement parmi nos compatriotes du Haut-Canada, sous la conduite de William Lyon Mackenzie; à la suite des procès subsi en Cour martiale, trent-dix furent subitement la peine capitale à Toronto, à London et à Kingston.

Recueillons-nous également, Mesdames et Messieurs, au souvenir de ces patriotes d'Ontario qui ont marché, comme ceux d'ici, à la conquête de nos libertés.

(Clairons et tambours, sonnerie prolongée.)

### Le rapport Durham

La semence jetée si généreusement en terre canadienne ne devait pas rester stérile. Ouvrant les yeux sur une situation qui tournait au tragique, le Parlement anglais fit enquête sur la condition politique du pays et lord Durham lui fit à cet sujet un rapport très élaboré qui admettait la légitimité de nos plaintes et concluait à la nécessité de remédier aux abus du pouvoir.

Lord Gosford, qui était gouverneur du Canada à l'époque de l'insurrection et qui avait été, pour ainsi dire, forcé de recourir aux mesures arbitraires qui l'avaient provoquée, déclarait de son côté: "Il y a, à Montréal et dans ses environs, une certaine classe d'Anglais à qui tous les hommes libéraux et indépendants ne peuvent qu'être hostiles et dont les actes et la conduite ont été caractérisés par un esprit de domination insupportable; ils ont toujours aspiré à posséder le pouvoir et le patronage, à l'exclusion des habitants d'origine française. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer les troubles et les animosités."

Et trente ans plus tard, un des gouverneurs les plus distingués qui aient présidé aux affaires de notre pays, Lord Dufferin, disait à son tour: "Avec un gouvernement corrompu comme celui que le Canada avait alors, il est bien surprenant que les choses n'aient pas été plus loin."

### Notre gratitude

Ces paroles de justice trouveront écho en Angleterre et nous plâmes bientôt recueillir le fruit des sacrifices de ces héros dont nous évoquons la mémoire. Si les races, d'origines si différentes, qui habitent ce pays vivent aujourd'hui en harmonie et jouissent en paix de leurs libertés politiques sous l'égide du drapeau britannique, il est juste que nous disions notre gratitude à ceux qui nous ont préparés les voies. S'ils avaient conquis cette liberté par la force des armes au lieu de succomber sous la main du bourreau, leurs noms seraient acclamés dans l'histoire à l'égal de ceux de Washington et des signataires de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis, à l'égal de Hampden, qui, en Angleterre, prenait l'initiative d'un mouvement semblable à celui des patriotes de 1837 et s'illustrait d'une gloire immortelle en résistant à la tyrannie qui voulait le spolier de ses vingt millions.

J'avais l'honneur, en 1926, de présider à l'inauguration du monument symbolique érigé sur ce coin de verdure qui a reçu, à cette occasion, le nom de "Place des Patriotes", grâce à l'initiative de M. Arthur Saint-Pierre, secrétaire du comité. Dans l'allégorie de bronze qui surmonte le socle, le sculpteur Laliberté représente un captif enchaîné qui a senti pousser ses ailes et qui a voulu prendre son essor vers l'azur de la liberté; terrassé par une force supérieure, il est tombé, mais, dans sa chute, il a rompu ses chaînes et il chante au ciel son hymne de délivrance.

Come lui, nous venons aujourd'hui chanter nos libertés conquises par les hommes de 1837 et, de

couvrant nos fronts devant ce monument élevé par la reconnaissance, nous attestons la vérité de ces paroles gravées dans son granit: "Vaincus dans la lutte, ils ont triomphé dans l'histoire".

### Le maire Reynault

Le maire Reynault trouve excellente l'idée de souligner les faits historiques. L'enseignement de l'histoire est réconfortant. Quand on voit, dit-il, tout ce qu'ont souffert nos pères, on se sent plus courageux. Aujourd'hui, nous ne lutons pas sur le même terrain. La bataille se livre dans le champ économique. Pour triompher, ça ne demande pas moins d'énergie. Puisse notre courage dans les gestes de nos pères.

### Me Pierre Beullac

Je remercie l'Association du Notariat de Montréal d'avoir bien voulu associer le Barreau à son pieux hommage à la mémoire des quatre notaires qui furent mis à mort pour avoir participé aux événements de 1837-38.

La profession légale tout entière a lieu de s'enorgueillir d'avoir fourni son contingent de victimes à une répression dont la sévérité aura été, si elle n'a pas en réalité déterminé, l'octroi de nos libertés constitutionnelles.

Combien cruel fut le sort de ces hommes! Ils ne sont pas morts face à l'ennemi, poussés et soutenus par la fièvre du combat; on les a arrachés des bras de leurs, conduits en prison, passés en jugement, ils se sont entendus condamner à mort, ils ont vu approcher la date de l'exécution et après les alternances d'espoir et de désespoir, sont montés sur l'échafaud.

Ils sont morts pour que nous soyons libres.

Cette liberté — dont nous avons l'habitude au point peut-être de ne pas l'apprécier à sa juste valeur — est le bien le plus précieux pour des hommes qui n'entendent pas seulement exister — même s'il s'agit d'une existence sans soucis matériels — mais qui veulent se sentir libres de penser, de parler et d'agir dans les limites des règles librement acceptées par eux et leurs concitoyens.

La liberté est chose plus facile à perdre qu'à conquérir ou à reconquérir, et un peuple cesse de mériter d'être libre qui abandonne les voies de la saine démocratie et cesse de pouvoir se diriger.

Un peu partout dans le monde aujourd'hui la liberté est menacée par des idéologies qui prétendent s'imposer les unes au nom de la justice sociale, les autres au nom de l'ordre et du respect de la propriété. Pourquoi vouloir que nous choissions entre les régimes qui l'un comme l'autre abolissent la liberté? Nous voulons demeurer libres, c'est-à-dire rester dignes des grands morts que nous sommes venus honorer.

### M. de la Rochelle

Allocution de Me Alphonse de la Rochelle, notaire, chef du secrétariat de la Société de Saint-Jean-Baptiste, représentant M. J.-Ernest Laforce, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Le 17 août 1937.

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

M. J.-Ernest Laforce, président général de la Société de Saint-Jean-Baptiste et sous-ministre de la colonisation, me téléphonait cet avant-midi de Québec et m'invitait à le remplacer à la manifestation de cet après-midi. C'est cette absence — et un peu aussi sans doute ma qualité de notaire — qui me valent l'honneur d'être auprès de vous en ce moment le délégué de la Société nationale des Canadiens français.

Il appartenait à la Saint-Jean-Baptiste, elle-même fondée par un grand patriote de cette époque troublée, fertile en hommes de cœur, Ludger Duvernay, d'être au premier rang ici, afin d'exalter le nom et la mémoire de ceux qui, avec d'autres victimes d'un régime de tyrannie, payèrent de leur sang et de leur vie le prix de la liberté, chère à tout un peuple: Cardinal, Chevalier de Lorimier, Decoigne, notaires, et Duquet, étudiant en loi.

Par cette journée ardente, la reconnaissance et l'admiration, comme deux sœurs jumelles, s'unissent et se donnent la main dans le dessein de faire revivre dans notre mémoire le souvenir de leur nom glorieux et de leur témoignage, au nom de l'Ordre des notaires de la province de Québec, au nom de la Saint-Jean-Baptiste, la gratitude émue du peuple canadien.

Lorsqu'un jour la Patrie, pour honorer ses morts, construira le Panthéon de nos gloires, les noms de Saint-Denis, de Saint-Charles et de Saint-Eustache y brilleront en lettres d'or parce qu'ils rappelleront la part active des Patriotes de 1837, y compris celle des notaires montés sur l'échafaud, à cette même place, il y a près de cent ans, pour la défense et la conquête de nos libertés constitutionnelles.

Je vous prie, M. le président, d'accepter cette couronne de fleurs, offerte par les directeurs et les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et que je dépose au pied du Monument des Patriotes en hommage à leurs vertus et à leur héroïsme.

### Me Paul Guillet

Me Paul Guillet a remercié tous ceux qui ont participé à la manifestation d'hier. Il a amusé la foule en saluant Me Beullac:

— Ça me fait plaisir de vous voir ici, M. le bâtonnier. Il y a un siècle les avocats ont fait pendre quatre de nos notaires. Aujourd'hui nous allons sceller la paix.

Me Guillet a continué à parler sur ce ton, puis il a annoncé d'autres manifestations prochaines à la mémoire des victimes de 1837. Il a spécialement remercié les Frères Maristes de Rosemont d'avoir mis à la disposition du comité leur corps de musique.

### Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

## MAISON D'ENSEIGNEMENT

### Pensionnat bilingue, Farnham, P. Q.

Frères de l'Instruction Chrétienne  
Cours commercial français et anglais  
9e Année spéciale

Occasion avantageuse aux finissants de 8e de se familiariser avec l'anglais.  
ENTREE LE MERCREDI, 1er SEPTEMBRE  
S'adresser au Révérend Frère Epiphane, I.C., Directeur.

### Lettres au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

### In Shanghai

To the Editor,  
Le Devoir.

Dear Sir,

Hell is apopping in Shanghai, the chinese city across the sea from Japan. Late reports tell us that the British Stake in that quarter is something like half a billion dollars (\$500,000,000) and that Britain does intend to protect the stake. Naturally, France also and United States and others are deeply interested in this Eastern hell. Japan seems to be determined to clean up.

The erax is on the foreign people who have been brazen enough to settle in that part of the world. By foreign I mean all white people. Asia is Asia and Japan has repeatedly made it abundantly clear that she will not tolerate interference by foreign powers. Japan looks at the matter in exactly the same way that we would look at the invasion by some foreign power landing people and troops along the Atlantic Coast.

Surely the U.S. has plenty of room within her own borders without sneaking into the Orient. Surely Great Britain has enough territory of her own without monkeying about China. The same thing goes for France. Great Britain has Canada here to invest her stake in where her flag is flying high. France is jointly invited to do the same. Canada here is about one-sixth developed and Great Britain and France ought to be interested in that fact.

Let the slant-eyed Japs do as they please in Asia. It is none of our business. Let us build up Canada, populate it and develop and love it. Then we shall be in a position to stand up with our American neighbors and tell the yellow hordes to keep to their own East. And they shall do it.

Respectfully,  
J. C. JONES.

### Ce qui entoure une exposition agricole

Montréal, le 15 août 1937

M. le directeur,

Le Devoir,

Montréal.

M. le directeur,

Comme de nombreux Montréalais, je suis allé visiter l'exposition agricole de Montréal au parc King la semaine dernière. Je fus intéressé par les nombreux produits, tant animaux que végétaux.

Cependant, pourquoi a-t-on cru bon de faire précéder cette exposition agricole par une autre exposition, celle de chaires humaines, de scènes burlesques, en un mot d'un cirque du plus mauvais goût? Pourquoi a-t-on placé ce cirque disgracieux à l'entrée du terrain de l'exposition, masquant ainsi la véritable et unique exposition qui vaille la peine d'être visitée?

Je ne connais pas les promoteurs de cette entreprise; mais quels qu'ils soient, l'on peut fort bien dire qu'ils ont été induits en erreur sur la choix des attractions en marge de l'exposition. Les sujets pourtant sont multiples, qui seraient de nature à intéresser le public d'une ville comme celle de Montréal, et qui feraient très bien comme sujet d'approche à une exposition agricole véritable.

L'on aurait pu au moins veiller à ce que l'on offense pas la langue française, langue de l'immense majorité de la population de cette ville, et s'exempter d'afficher un sang-sène qui frise la provocation. L'on aurait pu aussi s'empêcher de tolérer en un certain endroit de l'exposition une affiche conçue en ces termes: "Ici on donne à manger aux Canadiens français". Exactement comme certaines gens prétendent que les

## OTTAWA ET L'ALBERTA

# L'inconstitutionnalité de trois lois créditistes albertaines

Texte français du rapport de M. Ernest Lapointe, ministre de la Justice

OTTAWA, 18. (D.N.C.) — En annonçant que le conseil des ministres venait de désavouer trois lois créditistes de la Chambre albertaine, le premier ministre de la Justice, dans lequel M. Ernest Lapointe analyse les lois albertaines et démontre qu'elles sont inconstitutionnelles. Voici le texte français de ce rapport:

Ottawa, le 10 août 1937.  
A Son Excellence  
le Gouverneur en conseil.

Le soussigné a eu l'honneur d'examiner des copies authentiques des lois de la Législature de la province de l'Alberta intitulées: "Loi pourvoyant à la réglementation du crédit de la province de l'Alberta", "Loi pourvoyant à la restriction des droits civils de certaines personnes et Loi amendée la loi de la justice. Ces lois ont été sanctionnées le 6 août 1937 et communiquées au Secrétaire d'Etat le 10 août 1937. Le soussigné désire exprimer, sur lesdites lois, les recommandations qui suivent:

L'acte en premier lieu mentionné est désigné comme étant la "loi de la réglementation du crédit de l'Alberta" en son exposé. Dans les articles 3, 4, 7 et 10 de cette loi il est décerné ce qui suit:

"Attendu que les dépôts en banque et les prêts de banque en Alberta sont rendus possibles surtout ou entièrement par suite de la monétisation du crédit des habitants de l'Alberta, lequel crédit est la base du crédit de la province de l'Alberta;

Et attendu que la mesure de la jouissance de la propriété et des droits civils dans la province dépend des principes déterminant la monétisation du crédit et des moyens suivant lesquels tel crédit est rendu disponible pour la province et pour les habitants collectivement et individuellement de la province;

Et attendu qu'il est expédient que les affaires de banque en Alberta soient contrôlées aux fins d'obtenir pour les habitants de l'Alberta la jouissance complète de la propriété et des droits civils dans la province;

3. (1) Tout banquier qui, à la date de la mise en force de cette loi, fait des affaires de banque dans la province devra, dans les vingt et un jours suivants, requérir et obtenir un permis de la Commission du Crédit Provincial en rapport avec lesdites affaires, et toute demande devra être accompagnée de l'honoraire prévu pour le permis ainsi demandé.

(2) Toute personne à l'emploi d'un banquier faisant des affaires de banque dans la province devra, dans les vingt et un jours de la mise en force de cette loi, demander pour lui-même et obtenir de la Commission du Crédit Provincial un permis pour faire des affaires de banque ou occuper telle fonction ou telles fonctions en rapport avec lesdites affaires, et toute demande devra être accompagnée de l'honoraire prescrit pour le permis demandé.

(3) Tout permis émis sous cette loi expirera à minuit le 31ème jour de mars de l'année de calendrier suivant l'année durant laquelle il est émis ou à tel autre temps fixé par un règlement de la Commission du Crédit Provincial.

(4) Toute demande de permis par un banquier faisant des affaires de banque ou occupant telle fonction ou telles fonctions en rapport avec lesdites affaires dans la province et toute demande de permis par l'employé d'un banquier

devra être accompagnée d'un engagement signé par le requérant, par lequel le requérant s'engage à s'abstenir de ne pas agir d'une façon qui restreint ou nuise à la propriété ou aux droits civils de quiconque dans la province et à ne pas aider ou encourager quelque personne que ce soit à agir de la même manière, et dans le cas d'un banquier la demande de permis devra être accompagnée des noms de deux représentants de tel banquier comme membres de la direction locale.

(5) La Commission du Crédit Provincial peut en tout temps ou de temps à autre et sans avis, suspendre, révoquer ou annuler le permis de tout banquier ou de tout employé d'un banquier qui commet une infraction à l'engagement prévu dans le sous-paragraphe 4 de cet article.

(6) Tout banquier et tout employé d'un banquier dont le permis a été suspendu, révoqué ou annulé par la Commission du Crédit Provincial, aura le droit d'en appeler au Conseil du Crédit Social, mais ce droit ne s'étendra pas à une personne ou à une corporation condamnée dans les cours de la province pour avoir agi d'une façon restreignant ou nuisant à la propriété ou aux droits civils de toute personne dans la province ou pour avoir assisté ou encouragé quelque personne que ce soit à agir de cette manière.

(7) Sera payé à la Commission du Crédit provincial pour l'usage de la province, annuellement, un honoraire sur permis à tel montant qui pourra être fixé par la Commission du Crédit provincial, ne dépassant pas:

(i) dans le cas de banquier un montant équivalant à \$100 pour chaque baissée dans la province dans laquelle les affaires de tel banquier sont conduites;

(ii) dans le cas d'un employé d'une banque, \$5.00.

(8) Si le permis d'un banquier ou d'une personne employée par un banquier a été suspendu, révoqué ou annulé sous l'article 3, sous-paragraphe 6 de cette loi, la Commission du Crédit provincial peut fixer un honoraire plus élevé que l'honoraire prévu à l'article 3, sous-paragraphe 7 de cette loi, pour le renouvellement du permis; il est toujours entendu que cet honoraire plus élevé ne devra pas dépasser de plus de mille fois l'honoraire payé ou requis pour le permis antérieurement émis à telle personne.

4. (1) Immédiatement après qu'une demande de permis a été faite par un banquier, et avant l'émission du permis, une ou plusieurs directions locales (leur nombre sera à la discrétion locale) du Conseil du Crédit Social sera nommée pour surveiller, diriger et contrôler la politique d'affaires du banquier pour la surveillance de laquelle chaque direction locale a été nommée, aux fins de prévenir tout acte par lequel un banquier, son employé ou un de ses employés pourrait constituer une restriction ou une nuisance, soit directement ou indirectement, à la jouissance complète de la propriété et des droits civils de toute personne dans la province.

7. (1) Tout banquier requis par cette loi d'avoir un permis ne pourra, tant que ledit permis n'aura été octroyé, instituer ou continuer une action ou toute autre procédure dans quelque cours de la province en rapport avec toute réclamation, en droit ou en équité.

10. Avec l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, la Commission du Crédit provincial peut faire des règlements non contraires à cette loi:

(f) Prescrivant les conditions d'émission de permis et pourvoyant à la révocation, à la suspension ou à la rétrocession de permis;

(h) Généralement pour la meilleure obtention des fins de cette loi.

On doit remarquer que les banques et les établissements de crédit de l'Alberta ont le droit de recevoir des dépôts, de fournir des moyens d'échange sous la forme de billets de banque, de chèques et de billets promissaires, de faire des avances commerciales et généralement de faciliter le commerce du Canada, sont exclues de l'Alberta si elles n'ont pas obtenu de permis de la Commission du Crédit Provincial.

Ce permis est émis à la condition, pour celui qui l'obtient, de ne pas apporter de restriction à la propriété et aux droits civils de toute personne dans la province. Le permis peut être révoqué en tout temps par la Commission du Crédit Provincial si, semble-t-il, la Commission a l'opinion que le titulaire du permis a apporté des restrictions ou a nu à la propriété et aux droits civils de toute personne dans la province. Les personnes ayant obtenu des permis sont surveillées, dirigées et contrôlées par une ou plusieurs directions locales responsables au Conseil du Crédit Social. La surveillance, la direction, et le contrôle sont décernés aux fins d'empêcher toute personne ayant obtenu un permis de porter des restrictions ou de nuire à la jouissance entière de la propriété et des droits civils de toute personne dans la province. Les personnes affectées sont privées de leurs droits de recours aux cours de la justice de la province aux fins d'obtenir adjudication sur la validité constitutionnelle de ces législations.

La "propriété et les droits civils" que l'on veut protéger ne sont pas spécifiés et aucun indice n'est donné sur ce qui pourrait constituer pour la personne pourvue d'un permis une restriction ou une nuisance à tels droits. Le résultat, par conséquent, est d'investir des institutions provinciales, à savoir la Commission du Crédit Provincial et le Conseil du Crédit Social, du pouvoir absolu de fixer les termes et la manière pour ces institutions fédérales d'accomplir leurs fonctions; ces pouvoirs seront exercés sans restriction ou direction, sauf celles que peut décréter par règlements la Commission du Crédit Provincial avec l'approbation du gouvernement provincial.

Le second statut mentionné est intitulé "Droits civils des employés de banque" et prévoit dans ses dispositions et dans son article 3 ce qui suit:

"Attendu que les dépôts en banque et les prêts de banque en Alberta sont rendus possibles surtout ou entièrement par suite de la monétisation du crédit des habitants de l'Alberta, lequel crédit est la base du crédit de la province de l'Alberta;

Et attendu que la mesure de la jouissance de la propriété et des droits civils dans la province dépend des principes déterminant la monétisation du crédit et des moyens suivant lesquels tel crédit est rendu disponible pour la province et pour les habitants collectivement et individuellement de la province;

Et attendu qu'il est expédient que les affaires de banque en Alberta soient contrôlées aux fins d'obtenir pour les habitants de l'Alberta la jouissance complète de la propriété et des droits civils dans la province;

3. Toute personne qui est employée d'un banquier et qui a l'obligation d'obtenir un permis sous les dispositions de "La loi de réglementation du Crédit de l'Alberta" ne pourra dans quelque cours de juridiction civile dans la province, commencer, continuer ou plaider toute action ayant pour objet l'adjudication de quelque réclamation, soit en droit ou en équité."

On doit remarquer que la pénalité subie par un employé de banque, pour défaut de se conformer à "La loi de réglementation du Crédit de l'Alberta" est la perte de ses droits civils. C'est un complet dénuement à "La loi de réglementation du Crédit de l'Alberta" comme l'est également le troisième acte mentionné, à savoir, la "loi pour amender la loi de la justice", laquelle décerne ce qui suit:

"2. La loi de la justice, chapitre 72 des Statuts Révisés de l'Alberta, 1922, est par les présentes amendée en y insérant immédiatement après l'article 27(b) le nouvel article suivant:

27(c) Aucune action ou aucune procédure de quelque nature que ce soit concernant la validité constitutionnelle de quelque loi de l'Assemblée Législative de la province ne pourra être instituée, maintenue, continuée ou plaidée à moins que et jusqu'à ce que permission d'instituer ou de maintenir ou de continuer ou de plaider telle action ait été accordée par le Lieutenant Gouverneur en Conseil."

Ces lois ont apparemment été adoptées par la présomption de la non-restriction par les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de l'autorité de la Législature provinciale de faire des lois en rapport avec la propriété et les droits civils dans la province. Tel n'est pas le cas.

En vertu de la constitution canadienne, les législatures provinciales ont le pouvoir de légiférer en rapport avec la propriété et les droits civils dans la mesure seulement où ledit pouvoir n'a pas été assigné au Parlement du Canada. Le Parlement a des pouvoirs étendus à ce sujet, notamment les suivants:

2. Réglementation du commerce;

14. Monnaies et frappe de la monnaie;

15. Affaires de banque, incorporation de banques et émission de papier-monnaie;

16. Banques d'épargne;

18. Lettres d'échange et billets promissaires;

19. Intérêt;

20. Offre légale.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord a ainsi confié au Parlement l'établissement et la réglementation du système monétaire du Canada. C'est là un pouvoir exclusif et souverain. Les législatures provinciales ne peuvent en aucune façon enfreindre l'exercice de ces pouvoirs.

Les statuts de l'Alberta en question constituent sans aucun doute une invasion du champ législatif ainsi assigné au Parlement. Ils sont en conflit avec les lois fédérales et éventuellement supplantent les institutions du Dominion désignées par le Parlement pour faciliter le commerce du Dominion tout entier.

## Ottawa et l'Alberta

## Déclaration de M. Mackenzie King

"Le gouvernement du Canada est convaincu que les mesures législatives en question constituent clairement une invasion du domaine de l'autorité fédérale"

Le premier ministre du Canada annonce le désaveu des trois lois albertaines par les autorités fédérales

OTTAWA, 18. (D.N.C.) — Voici le texte français de la déclaration du premier ministre du Canada, M. Mackenzie King, à la population au sujet du désaveu, par les autorités fédérales, des trois lois albertaines:

## Déclaration de M. King

L'Assemblée législative d'Alberta a adopté, au cours de sa récente session, trois lois d'importance capitale pour le peuple canadien.

Ces trois lois avaient principalement pour objet de placer les opérations des banques sous l'autorité et la direction provinciales dans la mesure où les institutions visées fonctionnent en Alberta. Il n'est permis aux banques en question d'opérer en Alberta que si elles obtiennent un permis de la part d'une commission provinciale de crédit.

Leurs opérations doivent être dirigées et contrôlées par des conseils d'administration locaux, qui seront responsables envers un comité de crédit social. Aux termes de la loi principale, un banquier qui ne sera point pourvu d'un permis n'aura pas le pouvoir, en l'absence dudit permis, d'intenter ou de soutenir une action ou procédure, devant quelque tribunal de la province, concernant une réclamation en droit ou en équité. En vertu d'une autre mesure, il est interdit à quiconque est à l'emploi d'un banquier et tenu au permis prévu par la loi principale, d'intenter, de soutenir ou de défendre, en l'absence dudit permis, toute action devant un tribunal de juridiction civile dans la province, ayant pour objet de faire valoir une réclamation en droit ou en équité. Une dernière mesure refuse à toute personne le droit de contester la validité constitutionnelle de toute disposition votée par l'Assemblée législative, à moins qu'elle n'ait obtenu la permission du lieutenant-gouverneur en conseil pour intenter ou défendre une action.

Le télégramme à M. Aberhart

Dès que j'eus reçu les textes de cette législation, j'envoyai le télégramme suivant au premier ministre de l'Alberta:

"Ministre de la Justice examine selon les dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord certaine législation édictée à la récente session de la législature de l'Alberta."

"Avant de soumettre la question à la décision du Gouverneur en Conseil, j'aimerais que vous m'indiquiez si votre gouvernement accepterait de faciliter un renvoi à la Cour suprême du Canada sur la validité des lois numéros cinq, six et neuf, et de s'abstenir, en attendant la décision qui suivrait ce renvoi, de prendre aucune disposition pour la mise en vigueur de l'une quelconque desdites mesures."

"Cette consultation reposait sur l'article 55 de la Loi de la Cour suprême, qui prévoit le renvoi par le Gouverneur, en conseil de questions importantes de droit ou de fait relatives aux attributions des législatures provinciales."

"Vu l'urgence de cette affaire, j'apprécierai une réponse immédiate."

La réponse du premier ministre Aberhart repoussait cette proposition et indiquait l'intention de son gouvernement de procéder immédiatement à la mise en vigueur de la législation en question.

## Invasion du domaine de l'autorité fédérale

Le gouvernement du Canada est convaincu que les mesures législatives en question constituent clairement une invasion du domaine de l'autorité fédérale. Les conséquences pratiques qu'aurait la mise en vigueur de cette législation, dans la province comme dans le Dominion en général, ont exigé un examen immédiat de la législation. Devant une telle situation, le citoyen se trouve ordinairement pour évaluer la validité de ce que les représentants ou les hauts fonctionnaires de l'Etat se proposent d'exiger de lui, d'autant que les tribunaux ont le droit de suspendre les procédures dans les cas où l'exécution antérieure de la détermination finale de la validité pourrait entraîner des dommages irréparables. Dans ce cas-ci ce remède est refusé puisque le citoyen, d'après la réponse de M. Aberhart, n'obtiendrait accès aux tribunaux que s'il convient au programme ou à la discrétion de son gouvernement de permettre tel accès, et ce, seulement si le citoyen se soumet à des exigences qui, de prime évidence, dépassent la compétence de la province. Priver un citoyen du Canada de son droit d'en appeler aux tribunaux du pays contre l'exercice de pouvoirs arbitraires, c'est aller à l'encontre de l'esprit même de notre constitution et des libertés qui nous sont chères.

Profonde inquiétude

C'est avec une profonde inquiétude que le gouvernement remarque cette tendance à justifier l'autorité publique lorsque cette dernière refuse de reconnaître et d'observer les procédures ordonnées et consacrées d'adjudication impartiale et de décision.

son choix à celles prévues et organisées légalement par le Parlement, et cela est particulièrement vrai lorsque la Législature a refusé tout recours aux cours de justice.

C'est pourquoi le soussigné recommande que lesdits statuts de l'Alberta soient désavoués et qu'une copie de ce rapport, si approuvé, soit transmise au Lieutenant-Gouverneur de la province de l'Alberta pour l'information de son Gouvernement.

Respectueusement soumis,  
Ernest LAPOINTE,  
Ministre de la Justice.

cussion raisonnée des questions publiques, pour y substituer des méthodes d'action arbitraire et unilatérale. Il y a des moyens convenables et légaux de modifier la constitution. Il y a aussi des moyens convenables et légaux de modifier le système bancaire du pays. Sans aucun doute, le peuple canadien veut le règne des méthodes d'ordre, et le gouvernement avait espéré que, finalement, on le reconnaîtrait partout.

## Respect mutuel

Il semble clair que notre fédération ne puisse exister que sur une base de respect mutuel entre les diverses autorités publiques intéressées, dans les limites de leurs pouvoirs respectifs, et sur leur bon vouloir de soumettre leurs différends à la procédure régulière et à une discussion raisonnée. L'article 90 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui, en vertu de notre constitution, confère comme partie intégrante des pouvoirs tels que répartis, le pouvoir de désaveu, pourvoit à la sauvegarde de ce principe. L'existence de ce pouvoir établit clairement la responsabilité du gouvernement fédéral, en tant que représentant de la population de tout le Canada, et les circonstances présentes semblent ne laisser aucun autre recours que de l'invoquer. Le gouverneur général en conseil a donc désavoué les trois mesures en question.

En même temps, le gouvernement canadien reconnaît la nécessité d'étudier, à la lumière de l'évolution constatée depuis la confédération, l'opportunité d'apporter des changements qui permettraient à l'autorité publique fédérale ou provinciale de faire face aux nouveaux problèmes sociaux, politiques et économiques qui se posent. A cette fin le gouvernement vient de charger une commission royale, de compétence reconnue, d'étudier et de faire rapport, dans le but d'en arriver à une solution constructive et stable.

## Les grèves

## Réouverture de trois filatures

## Déclaration de M. Blair Gordon

La Dominion Textile annonce qu'elle ouvrira demain trois filatures à Montréal: les filatures *Mercantiles* et *Colonial*, à St-Henri, et la filature Mont-Royal, à la Côte-St-Paul. Le gérant général, M. Blair Gordon, se dit sûr de la protection de la police pour la rentrée sans péril des ouvriers aux usines. Environ 2,000 personnes travailleront dans ces usines, sur les 7,000 qui font la grève. On se propose aussi de rouvrir dans quelques jours la filature d'Hotelaga. Il n'est pas encore question de la réouverture des filatures situées en dehors de Montréal.

La police a arrêté quatre personnes hier parce qu'elles refusaient de circuler, en raison de la grève.

A Drummondville, la compagnie n'a pas essayé de rouvrir son usine, devant la résolution bien arrêtée des grévistes de ne pas retourner au travail, sans obtenir le contrat collectif.

## A Sorel

Sorel, 18. — Hier, 148 hommes ont repris le travail aux chantiers Manseau. Aujourd'hui, tous les employés réguliers des cinq établissements des chantiers et de l'aciérie où sévit la grève depuis le 4 août ont reçu ordre de reprendre le travail. M. Joseph Simard, président des compagnies concernées, a invité l'abbé Téléphore Dubuc, aumônier, à envoyer une délégation des syndicats catholiques pour parlementer avec lui. Environ 90 policiers provinciaux sont sur les lieux.

Hier après-midi, les syndicats se sont réunis à leur salle. Philippe Girard, président des syndicats à Montréal, Eugène Caron, président des syndicats à Sherbrooke, J.B. Latraverse, président du syndicat de la métallurgie, et l'abbé Dubuc ont pris la parole.

## Déclaration de M. Ed. Simard

Sorel, 18. — Le directeur-gérant des chantiers Manseau, M. J.-Ed. Simard, a fait hier matin la déclaration suivante:

"La compagnie ayant décidé de rouvrir ce matin un de ses cinq ateliers et chantiers fermés depuis le 4 du courant, plus de 150 ouvriers sur un total de 300 se sont présentés ce matin à 8 heures, pour reprendre le travail et à l'heure où ce message est envoyé le nombre augmente considérablement."

Voici d'autre part une déclaration soumise aux journaux, hier avant-midi, par le chef Léon Lambert, de la Sûreté provinciale:

"Le nom dans le bronze"

roman  
par Michelle LE NORMAND  
Brochure de 165 pages, format bibliographique. Au comptoir ou par la poste \$1.00. Service de Librairie du "Devoir", Montréal.



"Angelo Pio, un des principaux organisateurs des récentes grèves à Sorel et à Drummondville, a été arrêté par la police provinciale à 4 heures, ce matin, à Drummondville, pour sédition, et il a été envoyé à la prison d'Arthabaska, où il est incarcéré en compagnie de Napoléon Ethier, de Sorel, arrêté en même temps, au même endroit et pour la même cause."

## La grève dans les réticules

L'Union internationale des ouvriers de l'industrie des réticules a décidé hier soir la grève pour faire triompher leurs revendications. Les grévistes ont fait valoir leurs revendications à leurs patrons il y a deux semaines, et ceux-ci auraient fait la sourde oreille. Ils demandent une augmentation de salaire de 20 pour 100 et l'établissement d'un barème de salaires hebdomadaires.

## Me Arthur Vallée

Toronto, 18 (S.P.C.) — M. Arthur Vallée, C.R., de Montréal, a été élu hier président de la Conférence des corps dirigeants de la profession légale au Canada, réunie ici, MM. J. R. Marshall, C.R., de Hamilton, et J. E. A. MacLeod, C.R., de Calgary, ont été élus vice-présidents.

La Conférence comprend des représentants de la Law Society of Upper Canada, du Barreau de la province de Québec, de la Chambre des notaires de la province de Québec, des quatre Law Societies du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie canadienne, de l'Île du Prince-Édouard, et des deux Baristers' Society du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Les membres de la Conférence ont discuté hier des sujets qui intéressent tous ces groupes. Leurs conclusions seront soumises à la réunion de l'Association du Barreau canadien, probablement jeudi.

## Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour les pays à tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: BELAIR 3361

## EXPOSITION-INTERNATIONALE 1937

MAI-NOVEMBRE à PARIS

Voyages à forfait y compris tous les services d'une tournée avec escorte, organisés par

## LE DEVOIR-VOYAGES

— 12 ans d'expérience —

Départs toutes les semaines de MONTREAL — QUEBEC et N.-YORK (Billet retour bon pour 2 ans)

A - 23 JOURS — Direction Havre ou Cherbourg — Rencontre à l'arrivée — Hébergement, excellent hôtel, bonne location; chambre à deux et petit déjeuner — Une semaine en France — Visite élaborée de Paris — Excursions à Versailles et Malmaison — Tous transports, transferts et taxes — Par personne aller et retour en 3e mo- \$202.

● CLASSE CABINE \$317. — CLASSE TOURISTE \$260.

B - 30 JOURS — Par l'Angleterre et la Belgique: 2 jours à Londres, 2 à Bruxelles, 6 à Paris — Hébergement, visites, transport, taxes, rencontre, le tout comme ci-dessus — Par personne aller et retour en 3ème moderne \$229.

● CLASSE CABINE \$347. — CLASSE TOURISTE \$288.

BB — Comme le précédent, sans la Belgique, mais 3 jours de plus à Paris — Mêmes prix que ci-dessus.

● Légère majoration en saison d'affluence: à l'aller du 31 mai au 18 juillet; au retour du 2 août au 19 septembre.

## EXPOSITION DE DUSSELDORF

— à greffer sur les voyages ci-dessus —

C — De Paris et retour, transport, hébergement, 7 jours \$58.

D — De Paris et retour par le Rhin en bateau, Cologne, la Hollande et la Belgique, transport, hébergement, 15 jours \$125.

X — Facultatif de 8 JOURS, AUX PELERINAGES CELEBRES De Paris à Lourdes: visite des environs — Lyons: Notre-Dame de Fourvières — Ars, église du saint curé Vianney — Tous frais compris, par personne \$70.

Z — Facultatif de 22 JOURS — FRANCE, ITALIE, SUISSE — Lourdes, Marseille, la Côte d'Azur: Nice, Monte Carlo, Gênes, Rome (15 jours), Florence, Venise, Milan, Montreux, lac Léman, Genève et Paris — Hébergement, visites, transport, taxe, rencontre — tous les services comme A, par personne \$180.

ZA — ALLEMAGNE, HOLLANDE, BELGIQUE — 15 jours, à greffer sur Z — même trajet que D... \$130

S'INSCRIRE TOT EN VUE DE L'AFFLUENCE

## Le Devoir-Voyages

430, Notre-Dame Est Montréal

Tél. BELAIR 3361

Billets pour tous pays au tarif régulier ASSURANCES — CHEQUES — PASSEPORTS

5 ANS  
POUR PAYER

Imperial  
G-B

BRÛLEURS  
AUTOMATIQUES  
À L'HUILE

IMPERIAL OIL LIMITED

TOUS LES TYPES D'APPAREILS

DE CHAUFFAGE À L'HUILE





# M. Duplessis à Deschambault

"Sans négliger les autres classes de la société, je puis dire que notre gouvernement est et restera premièrement un gouvernement pour les cultivateurs" — L'agriculture au-dessus de la politique de clan

Mise en garde de M. Gagnon contre les vendeurs de parts de mines — "Nous ouvrons peut-être trop de paroisses nouvelles sans nous occuper de combler les vides des paroisses organisées", dit M. Dussault

Deschambault, 17. — "Sans négliger les autres classes de la société, je puis dire que notre gouvernement est et restera premièrement un gouvernement pour les cultivateurs. Tous, la main dans la main, sans considération de partis, avec votre concours, celui du clergé et du corps agricole, nous voulons travailler énergiquement au relèvement de l'agriculture québécoise parce que nous considérons que c'est notre activité de base, une agriculture prospère assurera la prospérité générale dans la province et notre pays", a déclaré M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, aux cinq cents cultivateurs du comté de Portneuf venus se renseigner sur les méthodes modernes de culture mises en pratique sur la ferme-école provinciale.

M. Duplessis est venu avec MM. Dussault, ministre de l'Agriculture, et Onésime Gagnon, ministre des Mines, saluer les excursionnistes de Portneuf. Toutes les paroisses étaient représentées et les délégations étaient accompagnées des curés dans presque tous les cas.

M. S.-J. Chagnon, directeur de la ferme-école, a présidé au programme de la journée, assisté de MM. les agronomes Henri Lauzière, Antoine Roy et P.-A. Boutin. Plusieurs journalistes étaient présents ainsi que MM. Henri-C. Bois, chef du Service de l'Economie rurale; Emile Gauthier, de l'Economie domestique, et R. Léprieux.

Après la visite des pâturages, le lunch fut servi puis M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, présida une intéressante assemblée agricole.

En souhaitant la bienvenue aux visiteurs, M. le curé Alex. Lepage a remercié M. Duplessis de sa visite à la ferme. Il a souligné d'autre part l'excellent travail agricole que se poursuit cet exploitant d'état mais aussi dans tous les comtés de la Province.

## M. LAUZIERE

M. Henri Lauzière, agronome régional, fut invité à adresser la parole. Ce technicien a résumé les principes à la base de toute exploitation agricole saine pour rapporter des bénéfices. Mentionnant l'équipement comme première amélioration; secondement l'application de bons fertilisants afin que les champs portent les récoltes suffisantes pour nourrir le bétail bien choisi à l'aide du contrôle de la production et de la sélection, qui constitue sur nos fermes à culture mixte le marché par excellence où le cultivateur récolte avantageusement ses récoltes des champs.

## Le Dr GAUTHIER

M. le Dr Pierre Gauthier, député de Portneuf a mis les cultivateurs en garde contre la routine. En agriculture il faut toujours moderniser pour avancer. Ceux qui ne s'adaptent pas aux besoins nouveaux peuvent difficilement espérer du succès.

## M. ONESIME GAGNON

M. Onésime Gagnon a mis les cultivateurs en garde contre les vendeurs de parts de mines qui parcourent encore nos campagnes. "Nos économies, dit le ministre, vous devez d'abord les employer sur vos fermes, à améliorer votre sol, à améliorer vos troupeaux et si vous désirez placer vos surplus dans les entreprises minières, prenez la précaution, avant de confier vos éparques, de vous assurer si les placements qu'on vous propose se rapportent à des mines en rapport. Le Ministère des Mines est en état de vous renseigner à cette fin."

## M. DUPLESSIS

Le premier ministre a déclaré que son gouvernement est et doit rester avant tout un gouvernement pour les cultivateurs. Nous avons affecté \$15,000,000 au crédit agricole provincial parce que nous considérons que la classe agricole a besoin de cet argent pour améliorer nos fermes. En favorisant une meilleure protection de nos fermes, nous assurons d'un seul coup le retour de la prospérité générale. M. Duplessis a fait l'éloge de notre clergé. Les principes inculqués dans nos écoles et nos esprits par nos prêtres sont indispensables au maintien de l'ordre et à notre progrès. Aucun progrès ne peut s'accomplir dans le désordre.

Plus loin, M. Duplessis dit que les cultivateurs doivent s'aider. Le gouvernement veut bien aider ceux qui s'aident. Nous ne ferons que ce que nous pouvons pour le bien de notre agriculture que si nous sommes assurés de votre coopération. Cette coopération, nous l'attendons

## L'Alberta et Ottawa

"Nous nous appuyons sur la constitution et nous combattons jusqu'au bout", dit M. Aberhart

"La constitution a été faite pour le peuple et la volonté du peuple est la loi du pays"

## Les banques

Edmonton, 18. (S.P.C.) — Le premier ministre Aberhart a déclaré hier que l'Alberta combattra dans les limites de la constitution pour mettre en force sa législation bancaire désavouée par le gouvernement fédéral. Il assistait à un pique-nique du Crédit social sur la plage Lakeview au lac South Cooking, près d'ici, lorsqu'un représentant de la Canadian Press est venu lui communiquer la nouvelle que le gouvernement fédéral avait désavoué trois lois sur les banques, passées à la récente session de la Législature albertaine. Cette décision est sans appel.

M. Aberhart a interrompu son discours le temps de se mettre au courant des faits, et quelques minutes plus tard il a lui-même annoncé la nouvelle à ses auditeurs, au nombre d'environ 350 personnes. Vous voyez, a-t-il dit, ce à quoi vous avez à faire face?

Donnez-nous un fusil! a crié un homme.

Non, non! a répondu M. Aberhart, il ne s'agit pas d'effusion de sang mais d'une lutte constitutionnelle. Nous nous appuyons sur la constitution et nous combattons jusqu'au bout. Permettez-moi de vous suggérer de ne jamais permettre à personne de vous dire que nous allons nous séparer de notre grand Dominion. Nous ne voulons pas quitter la maison de nos ancêtres.

Nous pouvons différer d'opinion mais nous allons demeurer ensemble, combattre et essayer de régler nos difficultés. Nous voulons qu'on nous permette de régler nos différends dans notre vraie maison. Comme membres d'un grand Dominion, vous allez tenir et aller de l'avant dans la voie que nous avons toujours suivie.

Comme il n'avait pas le rapport complet sur le geste du gouvernement fédéral, M. Aberhart n'a rien voulu dire aux nouvelles. Le secrétaire provincial E.-C. Manning, qui a accusé les banques d'avoir manipulé pour leur propre profit le montant le crédit disponible au Canada, et M. Floyd M. Baker, député de Clover Bar à la Législature et secrétaire de la Commission du crédit social, ont été les autres orateurs. Le pique-nique était organisé par l'Association du crédit social de Clover Bar.

## Bataille constitutionnelle

Au cours de son discours, le premier ministre a ajouté: C'est une bataille constitutionnelle et nous allons continuer, et les résultats suivront car je suis convaincu que la constitution britannique est la plus grande constitution, et je suis certain qu'il y a dans cette constitution quelque moyen pour procurer à notre peuple la nourriture, le vêtement et l'abri dont il a besoin dans la terre de l'abondance.

Je crois que nous avons dans cette province le plus grand exemple de la vraie démocratie que le monde ait jamais vu. Par là je veux dire un gouvernement élu par le peuple et qui ne se soucie pas de ce qu'on en dira. Si nous ne sommes pas unis nous n'accomplirons pas ce que nous espérons accomplir. M. Aberhart a dit que la suggestion de M. King que l'Alberta facilité la référence à la Cour suprême des trois lois passées par la Législature, avait été étudiée très sérieusement par le gouvernement provincial. Nous avons essayé, dit-il, de voir dans nos cœurs et nos esprits ce que vous voulez que nous fassions et ce que, selon nous, le bien de la province demandait que nous fassions.

## Ce que le peuple a demandé

Le gouvernement est décidé à travailler de toutes ses forces pour obtenir ce que le peuple a demandé, si vous continuez de le demander pour lui. Et M. Aberhart a énuméré ces demandes ainsi: augmentation du pouvoir d'achat, plus bas prix de la vie et diminution des taxes. Le peuple n'a pas besoin de se préoccuper des moyens par lesquels ces buts peuvent être atteints. Il peut laisser cela aux experts choisis pour le faire. Ne vous préoccupez pas des détails, demandez des résultats. Et surtout ne tombez pas dans le complexe d'infériorité. Vous ne pouvez rien obtenir si vous ne croyez pas pouvoir l'obtenir. Le comment, c'est une chose dont vous n'avez pas besoin de vous occuper, continuez votre travail sur la ferme.

## Trois télégrammes d'appui

Le premier ministre a lu trois télégrammes qu'il avait reçus de groupes du crédit social et d'associations de comtés, qui approuvent la législation sur les banques et félicitent le gouvernement pour cette attitude.

M. Aberhart a dit que MM. C. F. Powell et L. D. Byrne, experts en affaires en Alberta, par le major C. H. Douglas, père du crédit social, ont conclu, après examen des ressources de la province et d'autres informations, que le gouvernement peut donner au peuple les résultats qu'il demande. L'Alberta a de vastes ressources de charbon et d'huile. Soyez unis pour obtenir ce que vous voulez, dit-il. La constitution a été faite pour le peuple et la volonté du peuple est la loi du pays.

## Les banques

M. Manning a dit aux assistants qu'il croit que les banques ont usurpé leurs droits et que les réclamations du peuple doivent être contre ceux qui ont le contrôle de

## Faits divers

### Deux enfants tués à Rosemont

Pauline Charbonneau, 5 ans, 5930, Onzième avenue, Rosemont et John Tattersall, 5944, Onzième avenue, Rosemont ont été broyés hier midi, coin de la Onzième avenue et du boulevard Rosemont, par un camion-automobile conduit par Edouard Leduc, de St-Laurent, qui se dirigeait vers l'ouest, sur le boulevard, alors que les enfants traversaient la rue du nord au sud. Les deux victimes avaient le crâne fracturé et sont mortes à l'hôpital Sainte-Justine, cinq heures après leur hospitalisation.

D'après les témoins le camion allait lentement, mais les enfants se sont lancés à la course, venant du trottoir.

### M. Jean Tisot nommé chef de police à Rouyn

Ottawa, 18. — M. Jean Tisot, pendant un quart de siècle attaché au service de la sûreté d'Ottawa, c'est-à-dire jusqu'à sa démission en octobre 1935, vient d'être nommé chef de police à Rouyn. M. Tisot est né en Belgique le 7 mars 1880. Il entra au service de la police d'Ottawa en 1906 comme constable. Quatre ans plus tard, soit en 1910, on lui assignait une tâche spéciale, pour le nommer détective en 1915. Après sa démission, M. Tisot se présenta aux élections fédérales de 1930 comme candidat du parti de la Restauration dont M. H.-H. Stevens s'était fait le chef.

### Cautionnement de \$2,000.00

Hier matin, le juge Desmarais a fixé à \$2,000 le cautionnement d'Albert Lussier, alias H. Mallette, 5 ans, récidiviste qui possède un dossier chargé, Lussier, et ses deux compagnons, Gérard Langlois alias A. St-Germain, 28 ans, et Louis Dagenais, 34 ans, comparaissaient devant le tribunal sous une double accusation de vol à main armée. Ils auraient, le 13 juillet dernier à 11 heures du soir, monté dans le taxi de M. P.-E. Gariépy, et après l'avoir liotté, lui auraient enlevé à la pointe d'un revolver, la somme de \$4, et des effets personnels pour un montant de \$28. Deux jours plus tard, le 15 juillet, ils auraient répété le même exploit sur la personne d'E. Danjou, lui soustrayant \$27.70. La cour a fixé au 26 août le procès des trois accusés, après que ceux-ci eurent déposé un plaidoyer de non-culpabilité.

### Transport de voyageurs

Le 30 juillet dernier, le juge Tétreault avait suspendu la sentence de John Miller, W. S. Terry et John Chapman, de la "Consolidated Taxi Travel Bureau" trouvés coupables d'avoir transporté des voyageurs sans en avoir au préalable obtenu le permis de la province à cette fin. Le tribunal leur avait fait promettre de ne plus recommencer. Hier matin, cependant, les prévenus comparaissaient de nouveau devant le juge Monet sous une accusation semblable, commise après leur libération. Le tribunal a fixé au 25 août leur procès et il a exigé d'eux un cautionnement de \$500. Comme John Chapman ne répondait pas à l'appel, la poursuite a demandé qu'un mandat d'arrestation soit émis contre lui, mais le juge Monet a refusé en disant que l'accusé n'avait pas même reçu de sommation pour comparaître.

### Le capitaine Dumont trouvé noyé au quai Victoria

Le capitaine J.-Mazendun Dumont, employé de la Commission du port de Montréal, âgé de trente-sept ans, domicilié au 5036, rue Bordeaux, a été trouvé noyé, vers huit heures, hier soir, au pied du quai Victoria. On a transporté son corps à la morgue, où il sera examiné aujourd'hui avant l'enquête du coroner. M. Dumont, qui était adjoint au maître de la station No 2, au quai Victoria, avait été vu vivant pour la dernière fois, vers quatre heures, dimanche matin. Il se rendait alors à son travail. On présume qu'il est tombé à l'eau en marchant le long du quai. Aucune marque de violence n'a été relevée, hier soir, sur le cadavre.

### Le Sénat approuve la nomination de Black

Washington, 18. — (A.P.) — Plus rien ne s'opposait maintenant à ce que l'ex-sénateur Hugo L. Black soit assermenté comme juge de la Cour suprême des Etats-Unis. Le Sénat a approuvé, en effet, hier soir, par une vote de 63 à 16, la décision que prenait récemment le président Roosevelt de le nommer à ce poste.

### Un train lui passe sur le corps

Saint-Hyacinthe, 18. — Un cheminier, âgé de 28 ans, Frank Grace, disant venir de Calgary, a été victime d'un terrible accident dans notre ville. Vers huit heures du soir, il cheminait en direction de Sainte-Rosalie, sur la voie ferrée du Canadien National, et se trouvait à une certaine distance de la gare, lorsqu'il aperçut un convoi de fret venant dans sa direction. Vouloir éviter il passa sur la voie située à droite, sans voir que le train de Nicolet, qui reculait de Saint-Hyacinthe à Sainte-Rosalie, arrivait à ce moment. Le malheureux roula sous les roues du train qui lui passa sur le corps. On le releva tout pantelant et on le transporta à l'hôpital Saint-Charles où les médecins durent pratiquer l'amputation d'un bras et d'une jambe. Le cheminier s'est en outre infligé diverses blessures à la tête et au corps et son état est critique.

### Noyade à Jonquière

Chicoutimi, 18. — (C.P.) — M. Ernest Benoit, citoyen de Jonquière, s'est noyé dans la Rivière aux Sables, hier. Il était âgé de 45 ans.

Un dépôt de 4.50 suffit

Comme vous le voyez il est facile de vous procurer un

## dactylographe portatif chez DUPUIS

Nous vous offrons les marques les mieux connues, telles que

- UNDERWOOD
- REMINGTON
- ROYAL
- HERMES BABY

Il nous fera plaisir de vous donner tous les renseignements voulus au sujet de ces machines à écrire, à notre comptoir des dactylographes, au rez-de-chaussée.

## SOUTANES de séminaristes

Nous faisons sur mesures, dans nos propres ateliers, les soutanes pour prêtres et séminaristes. Nous employons des tissus de haute qualité et de la main-d'œuvre experte.

Soutanes en serge tout laine..... 26.00

Soutanes en Santoy très fin et léger..... 30.00

Taillées 36, 38, 40 et 42.

DUPUIS — troisième étage

## Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-géné. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

### Le feu à Lotbinière

Lotbinière, 18. — Un incendie a détruit de fond en comble la maison et le magasin de M. Emile Couture, marchand de Lotbinière. La maison de Mme J. Dionne a aussi été réduite en cendres. A plusieurs reprises le feu se déclara dans quelques demeures des environs, mais le travail efficace des pompiers arrêta les progrès des flammes. Le vent qui soufflait avec violence menaça un instant de transformer cet incendie en véritable conflagration.

C'est un passant, M. R. Nadeau, chauffeur de taxi, qui fut le premier à avoir connaissance du feu. Il était environ 11h. 45. Avertis immédiatement, M. Couture et sa famille de 11 enfants eurent le temps de se sauver.

Le feu commença dans un hangar, en arrière du magasin de M. Couture, et se communiqua aux dépendances, au magasin et à la résidence de ce dernier. Bientôt les flammes gagnèrent la demeure de Mme Dionne et les dépendances de cette maison.

Les pompiers de Sainte-Croix et de Sainte-Émile et de Lotbinière luttèrent énergiquement pour prévenir une conflagration. Ce n'est que vers 3h. du matin, que tout danger fut disparu.

A 7 hres, ce matin, des boyaux étaient encore installés, mais le feu était complètement sous contrôle. M. Ephrem Lemay, de Lotbinière, dirigeait les pompiers, aidé de MM. C. Leclerc et H. Toussaint, de Sainte-Croix et de Sainte-Émile. Le feu se communiqua aux résidences de Mlle Albertine Lemay, de M. Fréjus Saint-Hilaire et de M. Alphonse Lemay, mais ne put continuer sa marche destructrice. On réussit à enrayer l'incendie à chacun de ces endroits.

On ne connaît pas la cause de l'incendie. Les dommages, au magasin et au stock de M. Couture, s'élevaient à \$15,000.

### "Le Canada"

Puissance internationale

par ANDRÉ SIEGFRIED

avec 11 cartes et graphiques

Table des matières:

L'aspect géographique

L'aspect démographique

L'aspect économique

L'aspect politique

Volume de 280 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$1.35.

Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal. Tél. 72.3361.

### Voyageurs de commerce à la Villa Saint-Martin

Demain soir, 19 août, ouverture d'une retraite fermée à la Villa S.-Martin, organisée par l'Association catholique des voyageurs de commerce, section Saint-Stanislas. S'adresser à M. O. Robert, 4642, rue Garnier. Cherrier 6603.

### L'édition d'honneur des Gouttelettes provoque l'admiration

des amis du beau et du bien. Monseigneur Camille Roy, P.A., V.G., l'éminent Recteur de Loyol, en a fait l'éloge.

Paul Richard, petit-fils de Pamphile LeMay, en est le délicieux illustrateur (28 hors-texte).

La toilette typographique est d'un goût exquis.

Prix: \$1.25. Frais de poste: 15 sous. SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR". N.B. — On peut offrir ce volume comme livre de récompense.

### STIMULE ET RAFFRAÎCHIT

VOTRE

12 ONCES

5¢

UN BREUVAGE PETILLANT PORTIFIANT

RAFFRAÎCHISSANT ET SAIN

VAUT 2 FOIS SON PRIX

Adoptez

Les CAFÉS, THÉS et CONFITURES de

J. A. DESY,

(Limitée)

Qualité supérieure

Montréal